
Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn.

Participants

Présents

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, M. HAMDANI Aïli, Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, M. MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel.

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric,
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel,
Mme FOLLEROT Danielle a donné pouvoir à Mme DELTORT Florence,
M. SANTOUL Michel a donné pouvoir à M. BERINGUIE Bernard.

Conseillers excusés

Mme MONCERET Mylène, M. ANTONY Maxime.

Conseillers absents

M. DEMETZ Gilbert, M. BRAGAGNOLO Patrice.

Secrétaire de séance

M. DARENGOSSE Ludovic.

Membres en exercice - 31 | Membres présents -23 | Pouvoirs - 04 | Membres absents – 04

Rappel de l'ordre du jour

1. ADMINISTRATION GENERALE - Approbation du procès- verbal du 09 mars 2023
2. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Avis sur la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Bessières
3. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Convention opérationnelle commune de Mirepoix-sur-Tarn « Cœur de bourg » - opération d'aménagement à dominante de logement - AXE 1
4. RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi permanent
5. RESSOURCES HUMAINES – Création d'emplois liés à un accroissement d'activité saisonnière
6. RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet
7. FINANCES – Vente d'une parcelle zone du triangle à DECOSET
8. FINANCES – Rivière Tarn – Subvention éclose de VILLEMUR
9. FINANCES – Compte de gestion 2022 - Budget annexe PECHNAUQUIE 3
10. FINANCES – Compte administratif 2022 - Budget annexe PECHNAUQUIE 3
11. FINANCES – Affectation des résultats 2022 - Budget annexe PECHNAUQUIE 3
12. FINANCES – Budget primitif 2023 - Budget annexe PECHNAUQUIE 3
13. FINANCES – Compte de gestion 2022 – Budget annexe Parc économique du Triangle
14. FINANCES – Compte administratif 2022 – Budget annexe Parc économique du Triangle
15. FINANCES – Affectation des résultats 2022 - Budget annexe Parc économique du Triangle
16. FINANCES – Budget primitif 2023 – Budget annexe Parc économique du Triangle
17. FINANCES – Compte de gestion 2022 - Budget annexe Action Touristique
18. FINANCES – Compte administratif 2022 - Budget annexe Action Touristique
19. FINANCES – Affectation des résultats 2022 - Budget annexe Action Touristique
20. FINANCES – Budget primitif 2023 - Budget annexe Action Touristique
21. FINANCES – Compte de gestion 2022 - Budget annexe Ordures Ménagères
22. FINANCES – Compte administratif 2022 – Budget annexe Ordures Ménagères
23. FINANCES – Affectation des résultats 2022 - Budget annexe Ordures Ménagères
24. FINANCES – Taux de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères 2023
25. FINANCES – Budget primitif 2023 – Budget annexe Ordures Ménagères
26. FINANCES – Compte de gestion 2022 - Budget annexe Petite Enfance
27. FINANCES – Compte administratif 2022 – Budget annexe Petite Enfance
28. FINANCES – Affectation des résultats 2022 - Budget annexe Petite Enfance
29. FINANCES – Budget primitif 2023 – Budget annexe Petite Enfance
30. FINANCES – Compte de gestion 2022 - Budget principal
31. FINANCES – Compte administratif 2022 - Budget principal
32. FINANCES – Affectation du résultat 2022 – Budget principal
33. FINANCES – Pacte financier et fiscal
34. FINANCES - Participation de la Communauté de Communes Val'Aïgo auprès du SMIX
35. FINANCES - Taxe gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations – GEMAPI
36. FINANCES – Taux d'imposition 2023
37. FINANCES – Compensations 2023
38. FINANCES – Conventions de mutualisation – Réversion entre commune de Bessières et la communauté de communes VAL'AÏGO
39. FINANCES – Conventions de mutualisation – Réversion entre commune de Villemur et la communauté de communes VAL'AÏGO
40. FINANCES – Plan de gestion lacs de Valette
41. FINANCES – Budget primitif 2023 – Budget principal
42. FINANCES – Cession à la SCI RDEV IMMO
43. Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Le secrétaire de séance est M. DARENGOSSE Ludovic

1. Approbation du Procès- verbal du 09 mars 2023

Monsieur le Président donne lecture du Procès-verbal en date du 09 mars 2023.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

→ **Approuve** le Procès-verbal du Conseil Communautaire du 09 mars 2023.

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

2. Développement Territorial - Avis sur la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Bessières

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 1^{er} Juin 2022, le conseil municipal de la commune de Bessières a acté la modification simplifiée du PLU approuvée en date du 3 Juillet 2019. Cette procédure, financée par la CCVA a pour objet de corriger plusieurs points réglementaires qui nuisent à l'octroi d'une autorisation d'urbanisme au Syndicat Mixte DECOSET, notamment :

- Les règles de hauteurs des bâtiments définis à l'article 1Aux4, soit 12 mètres de haut sans distinction de destination,
- Les principes de voiries et d'espaces publics inhérents à l'OAP des Prieurs.

Pour répondre aux objectifs de la modification, un ajout à la règle 1 Aux4 est proposée comme suit : « La hauteur maximale des constructions « locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilées » ne pourra excéder 20 mètres au faîtage ou à l'acrotère en cas de toiture-terrasse ». L'OAP sera revue avec un principe de phasage A et B et de nouvelles structurations viaires.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Émet** un avis favorable au projet de modification simplifiée du PLU de Bessières ;
- **Charge** Monsieur le Président de notifier la présente délibération à M. le Maire de la commune de Bessières ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstentions – 00

3. Développement territorial : Convention opérationnelle commune de Mirepoix-sur-Tarn « Cœur de Bourg » - Opération d'aménagement à dominante de logement – AXE 1

Monsieur le Président explique que la commune de Mirepoix et l'EPCI confient à l'EPF (Établissement Public Foncier) qui l'accepte une mission d'acquisitions foncières sur le secteur centre-bourg en vue de réaliser une opération d'aménagement à dominante de logements comprenant des logements dont au moins 20% de logements locatifs sociaux, des services et des équipements publics.

La présente convention est conclue pour une durée de huit ans à compter de son approbation par le préfet de Région **annexe 2**.

Le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF au titre de la présente convention est fixé à 600 000 €.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le projet convention *opérationnelle* entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie et la communauté de communes Val'Aïgo/commune de Mirepoix-sur-Tarn ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et les documents y afférents ;
- **Donne** tout pouvoir pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision ;

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

4. Ressources humaines : Création d'un emploi permanent

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que la compétence intercommunale sur la gestion des déchets nécessite de créer un emploi permanent à temps complet au tableau des effectifs.

Pour mémoire, il s'agit d'un emploi préexistant au sein de la collectivité dont l'intérêt justifie sa pérennisation.

Il propose ainsi d'inscrire au Tableau des Emplois de l'année 2023 :

Nombre d'emploi	Grade	Catégorie	Affectation	Temps de travail Hebdomadaire
1	Technicien	B	Environnement et déchets	35H

Conformément aux dispositions de l'article L 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, le recrutement infructueux d'agent titulaire justifierait, le cas échéant, de recourir sur ces emplois à un agent contractuel.

Débat :

M. ASTRUC dit qu'il s'agit de la personne qui travaille sur le projet de la redevance incitative.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité :**

- **Autorise** Monsieur le Président, à créer cet emploi dans les conditions précitées ;
- **Charge** Monsieur le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents conformément au code général de la fonction publique ;
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision ;

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

5. Ressources humaines : Création d'emplois liés à un accroissement d'activité saisonnière

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire qu'afin d'assurer l'accueil des usagers de la piscine communautaire durant la période estivale 2023, il conviendrait de créer des emplois non permanents à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant aux emplois.

Il propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget :

Période	Nombre d'emplois	Fonctions	Grade	Rémunération	Diplôme
Du 26 juin 2023 au 3 septembre 2023	2	Surveillant de baignade	Opérateur des Activités Physiques et Sportives (Catégorie C)	10 ^{ème} échelon	BNSSA
Du 26 juin 2023 au 3 septembre 2023	1	Maitre-nageur	Educateur des Activités Physiques et Sportives (Catégorie B)	8 ^{ème} échelon	BEESAN
Du 26 juin 2023 au 3 septembre 2023	5	Tenue de caisse Restauration Entretien Gestion de l'eau Régie	Adjoint technique territorial (Catégorie C)	1 ^{er} échelon	Aucun

A titre indicatif, les niveaux de rémunération sont fixés par la Fédération des Maîtres-Nageurs Sauveteurs.

Débat :

M. DUMOULIN dit pour la création d'employés liées à l'accroissement de l'activité saisonnière, même si aujourd'hui l'ouverture de la piscine même de Villemur est très hypothétique, compte tenu de cet averti, pour certains en vigilance sécheresse plutôt lourde et on aura des coupures d'eau clairement sur le territoire pendant la journée, si ça continue comme ça.

M. ROUX dit je sors de la réunion du réseau 31 et le Président a réaffirmé que déjà tous les préparatifs pour envoyer le courrier de restriction d'eau était prêt, cela va être ciblé suivant les parties.

M. DUMOULIN dit je sais que Garonne, et Tarn, c'est sûr, on nous avait prévenu au Conseil Départemental que ça allait coïncider gravement. Donc effectivement, il y aura un problème d'étiage et il y aura aussi un problème de température de flotte sur lequel on n'aura pas beaucoup de solutions, malheureusement, si ce n'est que d'avoir une dérogation de l'ARS qui nous permettra de pomper, qui nous permettra effectivement de nettoyer cette eau de la rendre potable, à charge effectivement d'un surcroît un peu de chlore. Donc il s'agit quand même d'ouvrir les postes, après on va lancer les recrutements sous réserve d'une ouverture possible cette année.

M. ROUX précise comme vous savez l'axe principal de Réseau 31 est la vallée de la Garonne et nous, notre petit coin sur la vallée du Tarn, et là où il y a le plus d'inquiétude, c'est sur la Garonne où il y aura plus de restriction et où ça sera le plus focalisé.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Accepte** les propositions ci-dessus ;
- **Charge** Monsieur le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

6. Ressources Humaines : Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet

Monsieur le Président informe que du renouvellement du dispositif Conseiller numérique France Services s'accompagne par la poursuite d'un soutien financier de l'État aux structures employant des Conseillers Numériques France Services.

A ce titre, les structures employeuses sont éligibles à une nouvelle convention de 42 500 euros de subvention pour trois ans.

Ils sont répartis par année pour des montants de 17 500 € (année 1), 12 500 € (années 2 et 3).

Monsieur le Président expose aux membres qu'afin de poursuivre le projet d'accompagnement et de médiation numérique sur la collectivité, il convient de permettre le renouvellement du contrat de projet. Il convient donc de créer un emploi d'agent social à temps complet pour assurer les fonctions de Conseiller Numérique France Services pour la période du 8 octobre 2023 au 7 octobre 2026.

La durée totale des contrats ne pourra pas excéder 6 ans.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1^{er} échelon du grade.

Débat :

M. DUMOULIN dit vous savez qu'on est accompagné sur les services qu'on met en place, effectivement, ça fait partie d'un débat qu'on a eu encore ce matin, qu'on a de manière tout à fait régulière et récurrente sur certains projets qui sont menés. Il est clair que si on ne s'inscrit pas dans une logique aujourd'hui participative, même si on a l'impression que ça évite dans un premier temps, on aura, on a du mal à se faire financer dans un deuxième temps demain, à vélo et tout un tas de décisions comme ça et process qui sont comme ça.

L'avantage qu'on a, c'est d'avoir deux maisons France services qui tournent bien, on a des retours excessivement positifs de nos partenaires.

Sachant évidemment qu'il faudra qu'on apporte une réponse, on est en train de travailler avec les services sur le remplacement, enfin comment faire fonctionner le service social et le service petit enfance depuis le départ de Madame Martinez. Apparemment ça fonctionne quand même. Bon, Landie va me dire que non, qu'il faut embaucher six personnes. Mais ceci dit on essaye de faire. Mais c'est marrant là parce que toutes les directrices adjointes de crèches sont en maladies et ça fonctionne quand même, c'est étonnant ! On n'en parlera parce que là c'est un vrai sujet. Et donc effectivement avec France service, on a une subvention sur un conseiller numérique. Il faut savoir qu'aujourd'hui, enfin bon pour la plupart vous êtes des jeunes gens, même moi qui maîtrise un tout petit peu l'informatique, il y a des choses qui se compliquent. C'est vrai que si on n'a pas aujourd'hui, des gens qui sont des relais, pour des non sachants entre guillemets pour les raisons XYZ ça devient hautement compliqué. Donc cet emploi non permanent pour mener ce projet, il est structuré avec une aide de 42 500 € de subventions sur trois ans et réparti 17 500 la première année, 12 500 les prochaines années. Je vous demande de pouvoir permettre ce renouvellement de contrat avec un service qui est utile pour bon nombre et donc que je vous demande d'adopter cette proposition de l'inscrire au budget des crédits correspondants de charges et de me charger de démarches nécessaires recrutements de cet agent s'il n'y était pas.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Adopte** la proposition de Monsieur le Président ;
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants ;
- **Charge** Monsieur le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants.

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

7. Finances : Vente d'une parcelle Zone du triangle à DECOSET

Monsieur le Président explique que DECOSET dispose actuellement d'une installation sur Bessières (30 000 tonnes/an) exploitée en DSP par Econotre.

Une installation sur Toulouse (25 000 tonnes/an) exploitée en régie par Toulouse Métropole va être transférée vers DECOSET au 1^{er} janvier 2024 afin de parfaire le transfert complet de compétence de TM vers DECOSET.

Après plusieurs études, le nouveau centre de tri serait implanté sur Bessières, sur des parcelles de la Zone du Triangle appartenant à la Communauté de Communes.

Il s'agit d'une superficie de 46 817m².

La CCVA a fait évaluer les terrains de cette zone par l'avis des domaines au prix de 12 € HT/m² ; cette estimation ne tient pas compte des travaux.

Après échange avec DECOSET, le prix de vente serait de 1 528 106.88 € HT soit 32.64 €/m².

Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Débat :

M. DUMOULIN explique la vente d'une parcelle de la zone du triangle à DECOSET. La société DECOSET dispose d'une installation actuellement sur Bessières, qui est exploité en DSP par Econotre. Un nouveau centre de tri, on a parlé plusieurs fois, sera implanté sur Bessières sur les parcelles de la zone du triangle. La communauté de communes a acquis en 2018 sur une emprise assez importante et donc que DECOSET qui a procédé à la sélection du futur prestataire qui sera le groupe PAPREC qui va à la fois construire et gérer le site. Donc là maintenant il va falloir accélérer effectivement le projet. Nous avons fait évaluer le terrain par les domaines, c'était à 12 € HT/m². Le prix de vente serait établi à 1 528 106,88 euros soit 32,64 €/m². Il faut savoir qu'aujourd'hui, il nous restera après implantation DECOSET sur cette zone du triangle, environ 4 hectares qui seront cessibles, bien évidemment, à la demande effectivement des prospects. L'investissement nécessaire pour l'implantation de cette usine va nous nécessiter une voie d'accès mais qui servira à desservir le reste. Donc que c'est un investissement non léger mais qui l'un dans l'autre permettra quand même avec la vente du prochain terrain paiera la voirie quasiment et les 1 millions 5 qu'on gagne à la vente au centre de valorisation des déchets sera quand même un bonus non négligeable pour la communauté de commune qui aura investi là-bas dedans. Donc, je vous demande d'approuver éventuellement sous réserve de questions, de remarques le la vente à DECOSET.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Autorise** la cession à DECOSET au prix de 1 528 106,88 €HT, avec faculté de se substituer toute personne physique ou moral en lien avec DECOSET, porteur du projet initial ;
- **Désigne** la SCP CATALA pour cette dite cession ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

8. Finances : Rivière Tarn – Subvention Écluse de Villemur

Monsieur le Président a rappelé que suite à la rupture de la digue en 2019, la Communauté de Communes a la remise en service de l'écluse de Villemur.

Depuis, le Syndicat Mixte Navigabilité a été créé entre le Conseil Départemental de haute Garonnè et la Communauté de Communes selon des bases de répartition 80% et 20%.

La fin des travaux a été assurée par le Syndicat Mixte.

Le solde de la subvention DSIL est de 64 570,69 euros qu'il convient de « transférer » au syndicat.

Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Débat :

M. DUMOULIN rappelle que suite à la rupture de la digue, la communauté de communes a procédé à la remise en service de l'écluse de Villemur après investissement initial de la Mairie de Villemur. Je le reprecise et surtout aussi du faiseur qu'on en face l'hydroélectricité..... Le Conseil Départemental a souhaité créer un SMIX compte tenu de l'intérêt patrimonial, de l'intérêt du développement touristique et économique lié à cette navigabilité possible du Tarn a décidé de monter un syndicat mixte. Le département est actionnaire à 80 % et nous sommes actionnaires à 20 %. Et donc, les travaux sont financés par ce syndicat. Nous avons un solde de subventions, qui s'agissait de transférer à ce syndicat puisque c'est le nouveau syndicat mixte qui promeut cette activité. Donc, je vous propose de m'autoriser à demander le solde 64 570,69 € dans le cadre de la DSIL pour 205 608 € hors-taxes travaux effectués et de me mandater pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Pour info, bon c'est clair que cela a des coûts de gérer la navigabilité du Tarn, bon ça sera une opportunité pour nos territoires, il nous tarde que Mirepoix soit libérée de cette contrainte de pont pour pouvoir aller déjà dans un premier temps de Villemur à Bessières. Sachant qu'on attend des nouvelles pour le projet. Je crois que le Conseil Général ne nous fait pas participer financièrement à hauteur des engagements qu'il prend. Il y a un personnel dédié à ces études, c'est étonnant et phénoménal. Bon pour l'instant ça leur va, ça nous va. Ils n'ont pas proratisé des emplois et sanctuarisé les emplois mais globalement y mettre beaucoup dans ce projet qui de toute façon va être à mon avis d'utilité publique compte tenu des contraintes qu'on aura sur cette rivière dans les années à venir.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Autorise** le Syndicat à demander le solde de 64 570.69€ dans le cadre de la DSIL pour 205 608 € HT de travaux effectués ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

9. Finances : Compte de Gestion 2022 Budget annexe Pechnaugué 3

Monsieur le Président explique que le Compte de Gestion recense les écritures du comptable public, agent d'État. Les collectivités Territoriales font l'objet d'un contrôle des comptes soutenu et donc d'une double comptabilité (Compte Administratif qui retrace les écritures de l'ordonnateur (M. le Président) et Compte de gestion qui retrace la comptabilité du comptable public. Les deux concordent. Monsieur le Président présente le compte de gestion 2022 du Budget annexe Pechnaugué 3. Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Débat :

M. JILIBERT explique que le compte de gestion retrace la conformité du compte administratif de la collectivité, avec les comptes du comptable public des collectivités territoriales et qui font l'objet d'un contrôle. Les chiffres comme vous pouvez le voir ensuite, sont absolument conformes.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le compte de gestion 2022 du Budget annexe Pechnaugué 3 ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

10. Finances : Compte administratif 2022 Budget annexe Pechnaugué 3

Monsieur le Président cède la présidence à Monsieur JILIBERT, Vice-Président en Charge des Finances et quitte la séance.
Le compte administratif retrace les écritures de la Communauté de Communes.
Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Débat :

M. JILIBERT rappelle les données chiffrées du compte administratif 2022 budget annexe de la zone Pechnaugué 3. En conclusion, il y a le déficit habituel qui court sur cette zone et qui devra être récupéré par la vente des terrains à venir.

M. DUMOULIN informe que les choses avancent bien. Sur Pechnaugué 3, aujourd'hui les ventes engagées se concrétisent rapidement, on est toujours confronté à quelques aléas techniques de dernier moment, ça arrive, ça ne devrait pas arriver mais ça arrive. Et on a un projet d'un demandeur, j'attends confirmation, je ne veux pas vendre la peau de l'ours avant d'avoir tué, parce que ceux sont des gens qui étaient venus il y a deux ou trois ans qui nous demanderaient de pouvoir faire un achat groupé de plusieurs hectares, potentiellement. Donc, on n'en reparlera ensemble au moment venu, mais c'était une info pour nos collègues qui ne siègent pas forcément non plus au bureau, c'est pour leur dire que ça a été très long à démarrer, ça ne va jamais assez vite mais par contre que la lecture sur nos différentes zones est quand même plutôt optimiste. Mais par contre d'un autre côté ce qui a été sanctuarisé, vous savez quand vous êtes confrontés à des nouvelles règles pour le SCOT notamment sur la consommation de terre et d'usage des terres à construire même si c'est des terres à usage collectif ou établissement public, même si c'est des terres à usage industriel et commercial, et même si c'est des terres vouées à la construction, il y a des réductions de moitiés qui vont s'afficher et qui s'affiche avec beaucoup de vitesse donc un tiers vaut mieux que deux tu l'auras. Je pense que le fait qu'on ait accentué un petit peu nos démarches, de recherches, on a encore un prospect qui a retapé à la porte sur notre territoire. Je pense qu'il fallait se hâter afin d'arriver à pouvoir proposer quelque chose.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité moins le vote de Monsieur le Président** :

- **Approuve** le compte administratif 2022 du Budget annexe Pechnaugué 3 ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Votants – 26 | Pour – 26 | Contre – 00 | Abstention – 00

11. Finances : Affectation des résultats 2022 - Budget annexe Pechnaugué 3

Monsieur le Président propose de maintenir l'excédent de fonctionnement en fonctionnement.
Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Dit** que l'excédent sera maintenu en fonctionnement ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

12. Finances : Budget primitif 2023 - Budget annexe Pechnaugué 3

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2023.
Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Débat :

M. MAUREL pose une question, là on vient de voter une affectation de résultat nulle puisqu'on laisse sur la section... (**Enregistrement incompréhensible**). Par contre à l'article 16, on voit un emprunt d'un million 105. Est-ce que cet emprunt est destiné à quoi et pourquoi ne pas faire une affectation des résultats plutôt que de faire un emprunt histoire de ne pas avoir d'intérêt à payer ?

M. LANDIE répond que l'emprunt est uniquement un emprunt d'équilibre qui ne sera pas immobiliser parce que pour équilibrer les comptes on met un emprunt. Et pourquoi, on ne fait pas une affectation de résultats sur un budget annexe ? Parce que les budgets annexes, on a la difficulté que tout mouvement est en fonctionnement, ceux sont des stocks, que les travaux etc sont imputés dans la section de fonctionnement. À partir de ce moment-là, ce n'est pas un enrichissement de la communauté de communes car ce n'est pas du patrimoine qu'on va garder, ces terrains on va les vendre donc du coup tout moment en fonctionnement et si on fait un virement réel, si on descend de l'argent de fonctionnement vers l'investissement, on ne pourra jamais le récupérer. On équilibre avec un emprunt fictivement et après les ventes qui doivent finaliser la zone. Il n'y aura pas d'emprunt sur cette zone et en plus aucune banque ne prêterait car il n'y a plus de travaux pour être clair jusqu'au bout. (**Enregistrement blanc pendant quelques minutes**).

Mme BLANCHARD ESSNER lui semble que le compte 70 « produits des services, du domaine et vente diverses » prévu au BP, à un million quatre est surévalué ?

M. LANDIE répond qu'à ce jour, on a effectivement des compromis qui ont été adoptés, les ventes en cours pour 717 000 euros, ça se qui est voté et délibéré. A la vente sur la première partie de Pechnauquie, il reste 424 000 euros ce qui fait un total effectivement de 1 100 000 /1200 000 € à peu près. Effectivement, après, il faut commencer à vendre les lots qui sont derrières, il y a toute une bande de lots qui sera vendu soit d'un coup ou pas mais il y a tout une bande de lots qui est aussi vendable à l'arrière de la voirie du fond. Il y a tout une série de lot vendable.

Mme BLANCHARD ESSNER dit c'est ce que je dis, à aujourd'hui, on a surévalué cette somme-là, sachant qu'on est déjà au mois d'avril, qu'il faut un vendeur souvent condition suspensive d'obtention de permis, dépôt de permis, instruction de permis, on est sur un budget annuel 31.12. 2023.

M. LANDIE répond si on prend les dépenses de fonctionnement, on a, prévu 1 million qu'on ne fera pas donc l'un dans l'autre.

Mme BLANCHARD ESSNER dit je l'ai vu, J'ai imaginé 1 million en face pour compenser.

M. LANDIE reprend l'aménagement de la zone, on ne sait pas comment il va se terminer on en a parlé en bureau si on doit diviser et faire les voiries, il y a pour un million. Si on achète d'un bloc, il n'y a pas ce million de travaux. On a provisionné ce million de dépense, on est déjà en avril je vois mal l'engagement de la dépense avant la fin de l'année.

Mme BLANCHARD ESSNER dit c'est ce que je pense.

M. DUMOULIN dit M. Richard pose la question si ça serait moins cher si c'est en bloc. Le prix serait potentiellement l'offre qui nous a été faite 38 ou 38,50 € hors-taxes. Mais par contre, on n'a pas de division à pas faire, on n'a pas X point de distribution, vous voyez ce que je veux dire, il n'y a pas X, raccordement voirie, on n'a pas X, on n'a pas X, on n'a pas X.... vient en déduction, ce qui viendrez enfin en compensation des euros éventuel qu'on lâcherait là. Si jamais ce preneur ne faisait pas, et bien on a décidé maintenant de faire des lots déjà lotis pour ne pas faire comme faisait avant avec des ajustements. On s'aperçoit que ce les sociétés qui s'installent dans notre zone, sont souvent des

mono entrepreneurs avec très peu de salariés Hormis Ecopress, Estipharm. On aurait globalement 10 à 11 emplois à l'hectare, ratio acceptable sur le territoire.

Mme BLANCHARD ESSNER dit on est déficitaire aujourd'hui 1 million5, on connaît tous les raisons. Ok il y a cette recette mais qui fonctionne qu'avec dépenses.

M.DUMOULIN répond si on vend tout, on serait excédentaire de 200 000 € sur toute l'opération pechnauque.

Mme ESSNER dit je ne vois pas la situation s'arrangeait car on va avoir une période d'aggravation...il faut en avoir conscience car on va en reparler l'année prochaine.

M.DUMOULIN dit c'est un investissement productif qu'on essaie de faire.....
Moi, je ne suis pas pessimiste sur le devenir.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le Budget Primitif 2023 annexe Pechnaucoué 3 chapitre par chapitre ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

13. Finances : Compte de Gestion 2022 Budget annexe Parc Economique du Triangle

Monsieur le Président explique que le Compte de Gestion recense les écritures du comptable public, agent d'État. Les collectivités Territoriales font l'objet d'un contrôle des comptes soutenu et donc d'une double comptabilité (Compte Administratif qui retrace les écritures de l'ordonnateur (Monsieur le Président) et Compte de gestion qui retrace la comptabilité du comptable public. Les deux concordent. Monsieur le Président présente le compte de gestion 2022 du Budget annexe Parc Économique du Triangle ;

Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Débat :

M. JILIBERT explique que le compte de gestion du budget annexe du parc économique du triangle comme tout à l'heure, il s'agit de vérifier la conformité du compte établi par le comptable public par rapport à notre compte administratif qui va suivre et les chiffres sont effectivement les mêmes. Le compte de gestion est conforme aux futurs comptes administratifs de vous demander de voter ce compte gestion pour le parc économique du triangle.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le compte de gestion 2022 du Budget annexe Parc Économique du Triangle ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

14. Finances : Compte Administratif 2022 Budget annexe Parc Économique du Triangle

Monsieur le Président cède la présidence à Monsieur JILIBERT, Vice-Président en Charge des Finances et quitte la séance.

Le compte administratif retrace les écritures de la Communauté de Communes.

Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Débat :

M. JILIBERT explique le compte administratif du parc économique du triangle pour l'exercice passé de 2022, section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 69 675 € qui correspondent à des travaux, recettes 155 € honnêtement je ne sais pas ce c'est ! Section d'investissement 29 644€, il s'agit de l'intérêt d'un emprunt, et le report des exercices passés, on a une recette de 273 948 € correspond à la vente de terrain et en report de section investissement de 17 795 € donc on a un total des dépenses pour le parc économique du triangle de 99 300 € et pour les recettes 291 898 €.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité moins le vote de Monsieur le Président :**

- **Approuve** le compte administratif 2022 du Budget annexe Parc Économique du Triangle ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision ;

Votants – 26 | Pour – 26 | Contre – 00 | Abstention – 00

15. Finances : Affectation des résultats 2022 Budget annexe Parc Economique du Triangle

Monsieur le Président propose de maintenir l'excédent de fonctionnement en fonctionnement.
Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité :**

- **Dit** que l'excédent sera maintenu en fonctionnement ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision ;

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

16. Finances : Budget primitif 2023 - Budget annexe Parc Économique du Triangle

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2023. Il est présenté hors écritures de stock. Les travaux d'aménagement feront l'objet d'une décision modificative.
Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Débat :

M. MAUREL demande à quoi correspondent, sur la ligne 22, les dépenses imprévues.

M LANDIE répond que dans la construction du budget, l'idée est de ne pas faire comme pour Pechnaquie 3, c'est pour ça qu'il y a un emprunt d'un million mais on sait qu'on va vendre un terrain à DECOSET 1 million 5 qui est en recette de fonctionnement aussi.

Les travaux sont provisionnés avec des imprévus à 1 million 500 sachant que les travaux commenceront quand DECOSET aura bien avancé. Du coup, quand j'ai ma recette avec les travaux en face, je fais un emprunt pour équilibrer pour ne pas me retrouver comme avec Pechnaquie. Je vais me retrouver avec un capital que je dois affecter d'où des dépenses imprévues.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité :**

- **Approuve** le Budget Primitif 2023 annexe Parc Économique du Triangle chapitre par chapitre ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision ;

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

17. Finances : Compte de gestion 2022 - Budget annexe action touristique

Monsieur le Président explique que le Compte de Gestion recense les écritures du comptable public, agent d'État. Les collectivités Territoriales font l'objet d'un contrôle des comptes soutenu et donc d'une double comptabilité (Compte Administratif qui retrace les écritures de l'ordonnateur (M. le Président) et Compte de gestion qui retrace la comptabilité du comptable public. Les deux concordent.
Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le compte de gestion 2022 du Budget annexe Parc Action Touristique ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision ;

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

18. Finances : Compte administratif 2022 - Budget annexe action touristique

Monsieur le Président cède la présidence à Monsieur JILIBERT, Vice-Président en Charge des Finances et quitte la séance.

Le compte administratif retrace les écritures de la Communauté de Communes.
Il est à noter que la principale dépense est le reversement des charges salariales à la CCVA.
Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité moins le vote de M. le Président** :

- **Approuve** le compte administratif 2022 du Budget annexe Parc Action Touristique ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Votants – 26 | Pour – 26 | Contre – 00 | Abstention – 00

19. Finances : Affectation des résultats 2022 - Budget annexe action touristique

Monsieur le Président indique qu'il est proposé d'affecter 13 105.41 euros de l'excédent de fonctionnement en fonctionnement.

Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Approuve** l'affectation des résultats tel que proposé supra ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

20. Finances : Budget primitif 2023 - Budget annexe action touristique

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2023.
Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité moins une voix contre (Mme BLANCHARD ESSNER Sonia)** :

- **Approuve** le Budget Primitif 2023 annexe Action Touristique chapitre par chapitre ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision ;

Votants – 27 | Pour – 26 | Contre – 01 | Abstention – 00

21. Finances : Compte de gestion 2022 - Budget annexe Ordures Ménagères

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion recense les écritures du comptable public, agent d'État. Les Collectivités Territoriales font l'objet d'un contrôle des comptes soutenu et donc d'une double comptabilité : Compte Administratif qui retrace les écritures de l'ordonnateur (M. le Président) et Compte de Gestion qui retrace la comptabilité du comptable public. Les deux concordent
Monsieur le Président présente le compte de gestion 2022 du Budget Annexe Ordures Ménagères
Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le compte de gestion 2022 du Budget annexe Ordures Ménagères ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

22. Finances : Compte administratif 2022 - Budget annexe Ordures Ménagères

Monsieur le Président cède la présidence à Monsieur JILIBERT, Vice-Président en Charge des Finances et quitte la séance.

Le compte administratif retrace les écritures de la Communauté de Communes.

Pour 2022 :

Dépenses de fonctionnement :	1 867 926,62 euros avec rattachements
Recettes de fonctionnement :	1 968 483,42 euros
Excédent de fonctionnement :	100 556,80 euros
Excédent de fonctionnement avec les reports des années antérieures :	100 556,80 euros
Dépenses d'investissement :	19 944,18 euros
Recettes de d'investissement :	0 euros
Déficit d'investissement :	19 944,18 euros
Restes à réaliser :	0 euros
Déficit cumulé d'investissement avec les reports des années antérieures :	19 944,18 euros.

C'est cette somme qu'il faudra affecter de la section de fonctionnement vers la section d'investissement en 2023.

Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Débat :

M. JILIBERT explique le compte administratif budget annexe des ordures ménagères et rappelle que ce budget porte uniquement sur neuf mois puisqu'au préalable été intégré au budget général et qu'il a été décidé de faire un budget annexe séparé à partir du 1^{er} avril 2022, bien évidemment, il n'y a pas de report puisque démarre l'année au mois d'avril donc on retrouve l'excédent de fonctionnement en report tout simplement Dépense d'investissement 19 944. Il s'agit de l'achat de bacs déficit investissement donc évidemment 19 944 € et le déficit cumulé des investissements de 199 44 €. Cette somme qu'il faudra affecter à la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité moins le vote de Monsieur le Président** :

- **Approuve** le compte administratif 2022 du Budget Annexe Ordures Ménagères ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision ;
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Votants – 26 | Pour – 26 | Contre – 00 | Abstention – 00

23. Finances : Affectation des résultats 2022 - Budget annexe Ordures Ménagères

Monsieur le Président indique qu'il est proposé d'affecter 19 944.18 euros de l'excédent de fonctionnement en investissement et de maintenir le reliquat (80 612.62 euros) en fonctionnement. L'excédent restant en fonctionnement sera ventilé entre les dépenses imprévues, les provisions la prévision de virement en investissement.

Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Approuve** l'affectation des résultats tel que proposé supra ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

24. Finances : Taux de la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2023

Monsieur le Président rappelle que le taux actuel sur le territoire de la Communauté de Communes (hors Buzet sur Tarn) est de 14,40% et s'applique sur les bases de foncier bâti.

Pour 2023, les bases sont annoncées en hausse :

- Bases 2022 : 14 326 236
- Bases 2023 : 15 359 258

Il est proposé de maintenir le taux à 14,40% en 2023. Les ajustements éventuels de taux liés aux autres dépenses de cette compétence (évolution des autres marchés, dépenses liées à la redevance incitative) seront calculés pour un ajustement en 2024.

Concernant la commune de Buzet sur Tarn, sur proposition du SMICTOM, les taux seraient les suivants :

- Service 1 : 1 collecte sélective par semaine et 2 collectes ordures ménagères en porte à porte intégral Rural et Urbain : 11.33%
- Service 2 : 1 collecte d'ordures ménagères par semaine et 1 collecte sélective en porte à porte intégral milieu urbain ou rural ou 1 collecte sélective 1 semaine sur 2 avec fourniture de bacs roulants : 11.07%.

Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Débat :

M. MAUREL demande par anticipation pour en débattre ensuite, a une question sur le tableau suivant, on va voir sur le budget primitif au chapitre 67 et 022, charges exceptionnelles, certainement sur le même principe que les deux dernières délibérations des écritures d'équilibre pour compenser des recettes plus importantes que des dépenses je me trompe ou pas Monsieur Landié ?

M. PINDI répond que c'est pour équilibrer.

M. MAUREL dit écritures d'équilibre, qui va dire donc on a une recette supplémentaire supérieure de l'ordre de 750 ; j'anticipe encore, nul n'est censé sans savoir qu'on va prendre aujourd'hui position sur des décisions très contraignantes pour notre territoire et pour les habitants. Est-ce qu'il a été débattu au moins en bureau de la possibilité de se servir de ces recettes supplémentaires sur ce budget là pour baisser ce taux de taxe d'enlèvement, de manière à compenser les propositions qui arrivent par la suite pour le portefeuille de nos administrés.

M. ASTRUC reprend on a sur l'action déchets des projets relativement importants, on vient de vivre l'extension des consignes sur le tri, on a l'obligation de proposer un dispositif pour les déchets organiques avant la fin d'année, on a le projet de la redevance incitative. Tout cela va entraîner des coûts supplémentaires. On a du mal à évaluer notamment le besoin de composteur, on ne sait pas le chiffrer aujourd'hui. Une stagiaire va y travailler pour avoir des données plus précises sur les bacs. On avait une enveloppe à minima, ce qui va falloir changer pas mal de bacs, notamment avec les consignes de tri. Aujourd'hui on n'est pas capable avec le stock qu'on a, de fournir la demande. A aujourd'hui, moi personnellement, peut être M. Landié, mais moi personnellement je n'ai pas d'évaluation suffisamment claire des besoins budgétaires pour évoquer une baisse des taux.

M. DUMOULIN dit j'ai réussi à récolter des conclusions de redevance incitative qui a dans certaines villes autour de Toulouse et les résultats sont assez surprenants vraiment ce que je pensais que ce serait comme beaucoup d'entre nous, ce serait un piège à nier. Effectivement, les retours sont hautement positifs. La taxe des ordures ménagères avait été baissée à un moment, il est clair qu'aujourd'hui c'est important, mais toute l'action même de ce budget et que vous verrez tout à l'heure, est de stabiliser aujourd'hui des finances et de rétablir un socle un peu intelligent pour ce qui se passe. Il y a un boulot énorme, il y a une personne qui s'occupe notamment de la redevance incitative qui fournit un travail d'une qualité exceptionnelle et qui donne souvent des conseils. Notamment, sur ces bacs enterrés, où on avait quelques soucis dans certaines communes où ceux qui en ont déjà et à force de chercher, à force de persévérance, il y a peut-être des solutions qui nous permettraient de ne pas tout changer, ce qu'on aurait dû avoir à changer et, qui sera à la charge des communes. Quand on a des gens mobilisés, motivés comme ça, il faut leur faire confiance pour une consolidation des actions qui sont menées là c'est pareil au niveau de la redevance incitative, nous avons beaucoup été aidés par nos techniciens. Thierry suit ça comme le lait sur le feu, je le remercie aussi mais là, aujourd'hui, ça me semble compliqué d'hypothéquer je pense quand même que si on peut consolider sans avoir à baisser la TEOM directement ça serait quand même important. Est-ce qu'on a beaucoup d'impayés...au niveau des poubelles, impôts ?

M. LANDIE répond que sur ce budget on n'a pas le droit de faire des excédents et utiliser pour faire autre chose que sur les ordures ménagères et attention d'ici 3 ans on va passer à la redevance incitative.

M. MAUREL reprend cet excédent aujourd'hui effectif dans notre BP on le garde, c'est très prudent car dans quelque temps, il va y avoir des surcouts on a fait le choix délibéré de ne pas le baisser le taux car il y aura cette redevance incitative à terme.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Fixe** la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2023 pour les communes de Bessières, Bondigoux, Layrac sur Tarn, La Magdelaine sur Tarn, Le Born, Mirepoix sur Tarn, Villematier et Villemur sur Tarn à 14,40 % ;
- **Fixe** la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2023 pour la commune de Buzet sur Tarn :
 - À 11.33% pour le Service 1, décrit supra.
 - À 11.07 % pour le Service 2, décrit supra ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

25. Finances : Budget primitif 2023 - Budget annexe Ordures Ménagères

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2023.
Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Ordures Ménagères chapitre par chapitre ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

26. Finances : Compte de gestion 2022 - Budget annexe Petite Enfance

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion recense les écritures du comptable public, agent d'État. Les Collectivités Territoriales font l'objet d'un contrôle des comptes soutenu et donc d'une double comptabilité : Compte Administratif qui retrace les écritures de l'ordonnateur (M. le Président) et Compte de Gestion qui retrace la comptabilité du comptable public. Les deux concordent
M. le Président présente le compte de gestion 2022 du Budget Annexe Petite Enfance.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le compte de gestion 2022 du Budget annexe Petite Enfance ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

27. Finances : Compte administratif 2022 - Budget annexe Petite Enfance

Monsieur le Président cède la présidence à Monsieur JILIBERT, Vice-Président en Charge des Finances et quitte la séance.

Le compte administratif retrace les écritures de la Communauté de Communes.

Pour 2022 :

Dépenses de fonctionnement :	1 884 081,14 euros avec rattachements
Recettes de fonctionnement :	2 135 254,43 euros
Excédent de fonctionnement :	251 173,29 euros
Excédent de fonctionnement avec les reports des années antérieures :	251 173,29 euros
Dépenses d'investissement :	27 200,77 euros
Recettes de d'investissement :	0 euros
Déficit d'investissement :	27 200,77 euros
Restes à réaliser :	0 euros
Déficit cumulé d'investissement avec les reports des années antérieures :	27 200,77 euros

C'est cette somme qu'il faudra affecter de la section de fonctionnement vers la section d'investissement en 2023.

Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité moins le vote de Monsieur le Président** :

- **Approuve** le compte administratif 2022 du Budget annexe Petite Enfance ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision ;

Votants – 26 | Pour – 26 | Contre – 00 | Abstention – 00

28. Finances : Affectation des résultats 2022 - Budget annexe Petite Enfance

Monsieur le Président indique qu'il est proposé d'affecter 27 200.77 euros de l'excédent de fonctionnement en investissement et de maintenir le reliquat (223 972.52 euros) en fonctionnement. L'excédent restant en fonctionnement sera ventilé entre les dépenses imprévues, les provisions la prévision de virement en investissement.

Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Approuve** l'affectation des résultats tel que proposé supra ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

29. Finances : Budget primitif 2023 - Budget annexe Petite enfance

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2023.

Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Débat :

Mme BLANCHARD ESSNER : je crois calculer qu'entre le compte administratif et le BP il y a une augmentation de 43 % des charges du personnel. Est-ce qu'il y a une explication ? Deuxième point, il me semble, si j'ai bien compris l'histoire de la petite enfance il y avait eu un calcul en 2015, du coût, pour chaque commune du « coût crèches » qui a été la somme de démarrage pour les calculs d'attribution de compensation, et on était à 532 934 € pour ce fonctionnement des crèches quand elles étaient encore communales. Il me semble comprendre une hausse de 253 %, mais c'est peut-être moi qui ai fait une mauvaise analyse.

M. DUMOULIN : On n'a pas entendu.

Mme BLANCHARD ESSNER : Je dis que en 2015, si on prend la somme, il y a une somme seuil qui est retenue pour ensuite faire le calcul des attributions de compensation qui est de 532 934 €, qui a priori si j'ai bien compris, qui correspondait à ce que ça coûtait aux communes à l'époque, pour que les crèches fonctionnent ; c'est ça ? Et il me semble aujourd'hui que si à l'époque ça coûtait 532 000 € à toutes les communes, alors aujourd'hui on est plus à ce prix-là et qu'on est à une hausse de 253%.

M. LANDIE : On va répondre dans l'ordre. Sur les frais personnels je n'ai pas la réponse, mais Claudel Pindi l'aura peut-être de manière plus précise. Je sais qu'il y a eu des difficultés pour redresser les chiffres avec la trésorière parce qu'il y a les salaires qui ont continué à être payés sur avril – mai, il y a des problèmes de redressement de chiffres, mais ça je laisserais M. Pindi y répondre. Sur ce que va donner la Communauté de Communes sur ce budget annexe cette année, c'est 1 million d'euro, si vous faites le prorata de ce qui a été donné l'an dernier sur neuf mois et ce qui est donné cette année, c'est la même chose qui est prévue. Les communes ont effectivement été impactées à l'époque de 550 000 €, sachant que déjà à l'époque la communauté de communes avait fait un « cadeau » de 70 000 € à toutes les communes, parce qu'il y avait un certain nombre d'enfants qui n'étaient pas dans les communes de la communauté des communes et il a été décidé de faire financer par la communauté de communes. Le prix déjà est de 570 000, enfin 450 + ...je ne sais plus où j'en suis dans mes chiffres...

Mme BLANCHARD ESSNER : 530 donc + 70,

M. LANDIE : c'était 600 000. Aujourd'hui on se rend compte qu'effectivement on est à 1 millions ce qui fait une augmentation de

Mme BLANCHARD ESSNER : je ne sais pas ce que ça fait en pourcentage, faudra faire le calcul mais ça doit faire 253% car moi je dois prendre le montant sur le budget total crèche, petite enfance.

M. LANDIE : L'autre élément qu'il faut aussi comptabiliser, c'est tous les frais induits qui ont été enlevés aux communes, qui ont été récupérés par la communauté de communes. Quand on fait un transfert de compétences, on ne compte pas les frais induits : la part des RH, de la part des finances...tout ça ce n'est pas compté.

M. PINDI : Sur les frais de personnels, ce qu'il faut savoir c'est que le budget annexe petite enfance a été créé officiellement le 7 avril 2022. Avant ça les charges de personnels de la petite enfance étaient payées par le budget général. Ce qui veut dire que sur le compte administratif 2022 du budget annexe petite enfance, sont retracées les dépenses allant du 7 avril à la fin de la journée complémentaire. Sachant que sur la petite enfance effectivement, par rapport à ce que Monsieur Landié disait, il y avait eu un décalage entre le 7 avril et à peu près le 25-26 mai, parce que du coup, techniquement, il n'était pas possible de payer les charges de personnels de la petite enfance sur le budget petite enfance. Donc sur cette période-là, il y a à peu près je crois dans les 300 000 et quelques milles euros un peu plus. Mais ce qu'il a été payé au niveau des charges de personnel de la petite enfance sur le budget général. Alors je ne sais plus c'était entre 800 et 9000€ à peu près ; ce qui veut dire que sur l'année

2022, il faut compter 1 758 579 € de frais personnels de la petite enfance, plus ce qui était payé entre la fin de la journée complémentaire et le 7 avril ou du moins fin mai. Voilà ce que je peux dire.

Mme BLANCHARD ESSNER : merci

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Petite Enfance chapitre par chapitre ;
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

30. Finances : Compte Gestion 2022 - Budget Principal

Monsieur le Président explique que le compte de gestion recense les écritures du comptable public, agent d'État.

Les Collectivités Territoriales font l'objet d'un contrôle des comptes soutenu et donc d'une double comptabilité : Compte Administratif qui retrace les écritures de l'ordonnateur (M. le Président) et Compte de Gestion qui retrace la comptabilité du comptable public.

Les deux concordent.

Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le compte de gestion 2022 du Budget principal tel que joint en annexe ;
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision ;

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

31. Finances : Compte Administratif 2022 - Budget Principal

Monsieur le Président cède la présidence à Monsieur JILIBERT, Vice-Président en Charge des Finances et quitte la séance.

Le compte administratif retrace les écritures de la Communauté de Communes.

Pour 2022 :

Dépenses de fonctionnement :	9 113 188,96 euros avec rattachements
Recettes de fonctionnement :	9 334 296,24 euros
Excédent de fonctionnement :	221 107,28 euros
Excédent de fonctionnement avec les reports des années antérieures :	1 481 704,02 euros
Dépenses d'investissement :	1 303 966,77 euros
Recettes de d'investissement :	1 248 997,53 euros
Déficit d'investissement :	54 969,24 euros
Restes à réaliser :	133 028,31 euros
Déficit cumulé d'investissement avec les reports des années antérieures :	1 049 255,05 €

C'est cette somme qu'il faudra affecter de la section de fonctionnement vers la section d'investissement en 2022.

Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité moins le vote de M. le Président** :

- **Approuve** le compte administratif 2022 du Budget Principal ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision ;

Votants – 26 | Pour – 26 | Contre – 00 | Abstention – 00

32. Finances : Affectation du résultat 2022 – Budget Principal

Monsieur le Président indique qu'il est proposé d'affecter 1 049 255.05 euros de l'excédent de fonctionnement en investissement et de maintenir le reliquat (653 556.25 euros) en fonctionnement.

L'excédent restant en fonctionnement sera ventilé entre les dépenses imprévues, les provisions la prévision de virement en investissement.

Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Affecte** les résultats tel que proposé supra ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision ;

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

33. Finances : Pacte financier et fiscal

Monsieur le Président présente le pacte financier et fiscal joint **en annexe 3**.

Monsieur le Président rappelle les enveloppes annoncées :

- **Enveloppe 1 – redistribution de la croissance de la fiscalité intercommunale perçue entre 2018 et 2022** : Il est décidé de « geler » cette enveloppe sur l'exercice 2023 et de l'appliquer en 2024 via la création d'une Dotation de solidarité communautaire.
- **Enveloppe 2 – contribution des communes membres au déficit de la Petite enfance sur les 3 dernières années** : Il est décidé d'appliquer une retenue aux communes à hauteur de 6€ à l'habitant, soit 109 608€. Pour cela, il faudra réunir une nouvelle CLETC en 2023. Cette contribution sera retenue sur l'attribution de compensation.
- **Enveloppe 3 - Réduction de la part complémentaire du Pool routier** : Il est décidé d'appliquer une réduction de la part complémentaire du pool routier à hauteur de 88 929€. Effet immédiat dès 2023.
- **Enveloppe 4 - Restitution aux communes de la gestion des cimetières** : Il est décidé de restituer aux communes la gestion des cimetières. 65 736€. Le marché actuel se termine en décembre 2023, application en 2024 après modification des statuts de la CCVA.
- **Enveloppe 5 – Réduction du balayage mécanisé** : Il a été acté la réduction du balayage mécanisé de 35%, soit 31 570€.
- **Enveloppe 6 - Restitution à Bessières de la gestion de la piscine** : Actée, récupération de la part de compensation par la commune.
- **Enveloppe 7 : Révision individualisée du montant de l'attribution de compensation – Bessières** : Il a été acté la retenue sur attribution de compensation à hauteur de 27 327€ pour la commune de Bessières. Les communes devront délibérer.
- **Enveloppe 8 : Marchés Publics et CIAS** : sur le service Marchés Publics, une délibération sera prise sur l'application au réel de la charge et la « facturation » sera réalisée au temps passé. Sur le CIAS, pas de changement.
- **Modulation de la fiscalité** : Il a été acté la modulation à la hausse de la fiscalité intercommunale de 15%.

Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Débat :

M.DUMOULIN : Vous avez le pavé qui a été travaillé à plusieurs reprises, notamment à la commission des finances et la CLECT. Vous avez des points, effectivement qui ont été évoqués, qui amènent et qui ont amené discussions, sachant que l'objet il était comme je vous l'ai dit tout à l'heure, d'un avis unanime, de re-stabiliser un petit peu, nos finances compte tenu des échéances et des enjeux qu'on a à assumer dans les mois et les années qui viennent. Le cap, effectivement, qui sera suivi, sera celui de l'optimisation de nos services et des services aux usagers, de la modernisation de certains outils et surtout aussi de la transition qu'on doit faire, légitimement, au travers de la gestion, à la fois de nos espaces et à la fois aussi de nos déchets, qui ne peut pas être un enjeu et qui va être négligeables et des plus simples. Il avait été convenu à un moment, qu'une pause pouvait être effectuée ; Il faut savoir que la communauté de communes abonde sur les pools routiers communaux, de manière spontanée, en plus, en bonus. Donc effectivement ça donne un sacré coup de pouce à certaines communes, pour pouvoir réaliser ce qu'ils ont, et c'est qu'on n'a pas d'équité non plus sur nos territoires avec des communes qui sont beaucoup plus fournies en route, que certaines autres et qui subissent aussi des trafics un peu différenciés ; C'était la question qui se posait entre Mirepoix et Bessières, suite à la dégradation du pont, mais on était sur de l'emprise départementale et c'était un peu moins compliqué.

(Enveloppe 1) - M.DUMOULIN : Il avait été acté en enveloppe numéro un que la redistribution de la croissance de la fiscalité intercommunale perçue entre 2018 et 2022 était comme on le faisait, a été décidé d'être gelé sur l'exercice 2023 et de l'appliquer en 2024 à la création d'une dotation de solidarité communautaire.

(Enveloppe 2) - M.DUMOULIN : Point numéro 2 : l'attribution des communes membres déficit de la petite enfance sur les trois dernières années. Il est décidé d'appliquer une retenue aux communes à la hauteur de 6€ par habitant soit 109 608 €. Pour cela, il faudra réunir en septembre, réunir une nouvelle CLECT. Cette contribution sera retenue sur l'attribution de compensation. La remarque qui a été faite, à juste titre, est que la communauté de communes qui n'avait pas bougé fiscalité depuis trop longtemps, très longtemps, aujourd'hui c'était prévisible et ça avait été annoncé sur un effet ciseau, dès 2017, a gagné en compétence et n'avait pas bougé sa fiscalité. C'est vrai qu'on a bénéficié d'une tendance très haussière de nos recettes fiscales au travers des entreprises. On était passé de 600 000 € à peu près à 1,2 million (je vous dis ça à la louche), si ce n'est qu'en 2019-2020 vous vous doutez 2021 on a pris un vent extraordinaire avec l'épisode pandémique qu'on a traversé, et des défaillances importantes et des réductions de personnel importante sur nos territoires, donc d'activité. Donc il est clair que la contribution spontanée des communes et de toutes les communes sur ce domaine petite enfance, est un point positif, même s'il est pénalisant. Je me doute que c'est compliqué pour tous, et peut-être encore plus pour certains mais ça été là aussi unanimement acceptée par le bureau et proposé effectivement à votre réflexion.

Alors un des grands points d'achoppement qui avait été soulevé il n'y a pas très longtemps, c'est qu'il avait été décidé, il y a quelque temps, de proposer, de suggérer que l'on était obligé, de, même si ce n'était pas cohérent tout à fait, de ne pas entretenir, c'est aussi peut être réparer à plus de coût nos voiries, mais sur cette année on avait pensé, il avait été imaginé, qu'on aurait pu faire une année blanche. Il s'avère que j'avais demandé, j'avais écrit aux maires, aux mairies, pour savoir quels travaux pouvaient être décalés dans le temps, compte tenu effectivement de cette décision qui était prise, mais il y a des travaux qui avaient été engagés. Donc comme des travaux étaient engagés à certains endroits, on a décidé de faire, mais il avait été projeté de nous réduire et de réduire l'enveloppe du pool routier à 50 % pour cette année, sachant, et je le précise, que suite d'abord à une volonté collective et suite à une pression importante de la part de certains élus, il y aura une clause de révision, ce n'est pas sanctuarisé à 50 %, même si on fait hors champ d'action.

Cette baisse de moitié de la dotation, elle sera revue l'année prochaine. C'est sujet à débat.

M. ROUX : il ne faut pas mélanger le pool routier avec l'abondement de la communauté de communes. Le pool routier on ne le touche pas, il reste intact, par contre la partie complémentaire

que finançait, ponctuellement, la communauté de communes, c'est cette partie-là dont il s'agit, sur laquelle on a décidé dans le pacte, de couper de 50%. Le pool routier on ne le touche pas.

M.DUMOULIN : Pardon, c'est un abus de langage, merci de la précision. Sachant que sur le pool routier en est encore un des rares départements en France, à pouvoir bénéficier d'une aide départementale, faut le savoir. Donc effectivement ce n'est pas cette aide complémentaire, je pense que certains termineront après, ne sera pas définitivement hypothéqué et définitivement à abandonner.

(Enveloppe 4) - M.DUMOULIN : Là aussi, vous savez qu'on travaillait en phyto, et que ce soit les cimetières ou que ce soit les routes c'était géré en phyto. Aujourd'hui du phyto on en fait plus, ce qui fait qu'on a des coûts excessivement importants et des surcoûts excessivement importants, sur la gestion des cimetières entre autres, et donc certaines communes ont préféré nous avertir qu'elles n'arriveraient pas à supporter la surcharge financière de cette opération qui était sous-traitée avec des surcoûts et qui préféreraient absolument gérer eux-mêmes leur cimetière et leur propriété. Donc il y aura une restitution qui sera faite au niveau de l'entretien des cimetières, ce qui va bien évidemment, et ça ce sera opérationnel qu'en 2024, puisque le contrat court jusqu'à la fin d'année. Il y aura effectivement là aussi, une baisse de charges sur notre collectivité. Réduire ce n'est pas abandonner. Il y a des nouvelles pratiques aussi qu'il faudra qu'on mette en place les uns et les autres sur les territoires pour répondre aux exigences de nos administrés.

Enveloppe 5 : M.DUMOULIN : Réductions du balayage mécanisé : alors on avait un balayage mécanisé qu'on avait bien négocié sur cet appel d'offres qui n'était vraiment pas cher. C'est toujours trop cher. Mais on a remis en question l'utilité, parce que c'est toujours pareil, l'ambiguïté vient de balayage de sécurité, balayage de confort. Certaines communes, à juste titre, ont souhaité qu'on puisse intervenir avant les fêtes. Il s'avère que certaines communes sont prêtes à payer avant les fêtes... On pourrait économiser aussi les deniers collectifs. Certaines communes ont effectivement accepté et validé le fait que le balayage mécanisé sur les coteaux à n'importe quel moment de l'année, même si c'est planifié, ce n'était pas forcément justifié. Je fais une petite parenthèse, une communauté de communes c'est un collectif indépendant, même s'il est étroitement lié de nos communes. Et je voudrais saluer, dans la démarche qui a été faite, même si elle est achoppement, même s'il y a des points de désaccord, même s'il y a des choses insatisfaisantes pour les uns pour les autres, cette démarche a quand même tendu à aller vers une co-responsabilisation des actions à mener aujourd'hui pour consolider cette communauté de communes et repartir. Donc on a eu un collectif quand même houleux, je ne peux pas dire que ça se passe toujours dans le velours très clairement, mais bon, là aussi, on se dit les choses et c'est l'avantage et en se disant les choses on peut arriver à se respecter donc ça c'est quand même important, mais je pense qu'il y a eu une volonté de collectif d'imaginer là où on pouvait éventuellement réfléchir à des baisses de charges. Dont ce balayage mécanisé, aujourd'hui on a demandé un devis pour voir un peu si c'était bien mais finalement c'est moins bien que ce qu'il y avait avant, parce que vous vous doutez que les gens ne sont pas très contents sur leurs immobilisations de matériel sur tout un tas de choses. Donc un appel d'offres va être relancé. Une consultation va être relancée aujourd'hui pour effectivement voir comment on optimise ce marché et ce service qu'on avait sur notre territoire.

Enveloppe 6 : M.DUMOULIN : Restitution à la commune de Bessières de la gestion de la piscine, c'est acté.

Récupération de la part de compensation par la commune. Donc l'argent qu'avancait Bessières sur le pool piscine intercommunale, lui a restitué.

Enveloppe 7 : M.DUMOULIN : Révision individualisée du montant de l'attribution de compensation sur Bessières : Il a été acté la retenue sur attribution de compensation à hauteur de 27 327 € pour la commune de Bessières. Les communes devront chacune à leur tour, délibérer. C'est-à-dire que même si aujourd'hui on acte ça, il faut que chaque commune vote lors de leur conseil municipal, pour dire effectivement on est d'accord pour que la commune de Bessières, compte tenu de sa richesse fiscale supérieure à « tant », soit retenue d'une attribution de compensation à hauteur de 27 000 euros.

Enveloppe 8 : M.DUMOULIN : Marchés publics et CIAS : sur le marché public, une délibération sera prise sur l'application au réel de la charge et la facturation sera réalisée au temps passé. Ça a été une volonté de certaines communes. Plutôt que de mettre au pot commun, c'est-à-dire si on utilise, on paye ! Si on n'utilise pas, on ne paye pas ! On revient un peu dans une logique de syndicat à la carte mais c'est vrai que ça pouvait prêter à confusion, le fait que cette personne soit payée par l'ensemble des gens. Il s'avère quand même que la charge de travail est là, même si, à mon avis, elle pourrait être potentialisée, très clairement, mais comme beaucoup j'ai fait le point avec Monsieur Pindi, il y a quand même des outils qu'on a pas maîtrisés depuis des années : des formations qui ont oublié d'être faites et je remercie Claudel et Landié de m'avoir sensibilisé aussi à ça, reprendre des outils plus efficaces ou l'utilisation des outils qu'on a, plus efficace. Et il faut reconnaître aussi que quand on fait une démarche par exemple d'achat groupé enfin groupement, les gens ne sont pas forcément concernés. Il s'avère qu'on était toujours 2-3 communes à vouloir acheter du papier ensemble ou acheter des fournitures de bureau ensemble, ou acheter des trucs d'hygiène, ou des trucs comme ça, on était toujours 2-3 communes à le faire, et d'autres ne voulaient pas le faire. Mais compte tenu des prix qu'on avait, ils venaient quand même se greffer sur les choses à posteriori. Donc que ça c'est quand même aussi des vertus cachées

Mme BLANCHARD ESSNER : Non mais Jean-Marc, c'est rarement proposé !

M.DUMOULIN : tu rigoles quoi ?

Mme BLANCHARD ESSNER : Ah non, on reçoit une proposition tous les combien ?

M.DUMOULIN : chaque fois qu'on a fait un marché, que ce soit sur le chauffage, que ce soit sur les fournitures de fioul, des fournitures de papier, de l'hygiène...on écrit à toutes les mairies. Non, je t'assure !

Mme BLANCHARD ESSNER : Je ne sais pas mais je me souviens pour des achats pour le technique (des gants, etc...), il y a de ça un an, et avant il y avait les contrôles réglementaires...mais tout ce dont tu parles là.... Honnêtement j'ai eu la proposition en trois ans, de 2 fois ou 3 fois....c'est tout !

M.DUMOULIN : Peut-être parce qu'on n'a pas relancé non plus....

Mme BLANCHARD ESSNER : fin du débat.

M.DUMOULIN : parce que vu l'intérêt que ça pouvait susciter...

Mme BLANCHARD ESSNER : moi je trouve que c'est bien ! En l'occurrence je trouve que c'est une bonne démarche.

M.DUMOULIN : Hein Marc ?

M. LANDIE : On l'a fait récemment pour les vêtements de travail

Mme BLANCHARD ESSNER : Non mais je dois avoir une mauvaise gestion de ma boîte mail...

M.DUMOULIN :on l'a fait pour les vêtements de travail récemment,

Mme BLANCHARD ESSNER : oui sur les vêtements de travail, effectivement peut-être mais il y a quand même 6 mois cette histoire-là...ce n'est pas quelque chose de récurrent...

M.DUMOULIN : ce n'est pas récurrent bien évidemment,

Mme BLANCHARD ESSNER : on est en train de parler de 2 dossiers à l'année...

M.DUMOULIN : Enfin certains marchés, les fournitures on les prend des fois sur plusieurs années parce qu'on nous demande ou on nous propose sur deux ans, et d'avoir des prix un peu....quand on a consulté, par exemple, pour les épaveuses, on avait 3 types de réponse. Il y en a un qui nous maintenait quand même le tarif même si le gasoil bougeait ! Donc bon on avait intérêt peut-être effectivement, sur deux ans, et c'était plus logique de faire durer sur 2 ans. Les fournitures, on faisait sur 2 ou 3 ans à l'époque. Oui la dernière fois c'était il y a 2 ou 3 ans. On relancera ça, si vous souhaitez ça nous permettra à Mirepoix, de payer un bout de la dame des marchés publics. Donc sur le CIAS ça sera exactement pareil en sachant que les....(bruit de fonds...) ah non tient, mince !

M. JILIBERT : alors si je peux me permettre, Monsieur le président, deux petites remarques sur le dernier sujet : marchés publics... donc la dame dont il est question, dont on reçoit des propositions sur la série marché public...Une délibération sera prise... Application au réel de la charge et la facturation, etc....mais ça va démarrer quand ? Pour que ce soit 2023, il faut déjà que ça ait démarré

M.DUMOULIN : C'est pour ça qu'on vote

M. JILIBERT : et on démarre quand ? Demain... Donc comme je le disais, il est regrettable que le CIAS on ne sache pas faire la même chose. Parce que ce n'est pas très difficile je pense que c'est juste un manque de volonté. Voilà vous le savez ce que je pense.

M.DUMOULIN : et toi Sonia pour la deuxième couche ?

Mme BLANCHARD ESSNER : ce que je pense pour le CIAS, c'est que ça serait ingérable de le mettre en place. Je ne suis pas du même avis que Jean-Michel, là-dessus. De savoir qui utilise quoi, comment, ... à mon avis cela serait difficile de faire le tri dans l'ensemble des services qui sont proposés par le CIAS, entre ce qui est communal ou intercommunal...etc., à mon avis il vaudrait mieux réduire carrément le service mais c'est encore une autre option qui n'est pas évoquée ce soir.

Modulation de la fiscalité - M.DUMOULIN : et donc sur la modulation de la fiscalité, il a été acté la modulation à la hausse de la fiscalité intercommunale de 15 %. Donc ce pacte fiscal on vous le présente dans son ensemble. Je sais qu'il appelle quelques observations potentiellement de certains, ce qui est normal et...

Mme BLANCHARD ESSNER : il intervient quand même dans un contexte pour pouvoir continuer à faire ce qu'on fait actuellement.

M.DUMOULIN : ...en réduisant la voilure en le faisant différemment mais on continue.

Mme BLANCHARD ESSNER : Ça fait plaisir à personne et c'est vrai que quand on définit les comptes administratifs et les budgets comme on le fait en Conseil Communautaire, on ne se rend pas forcément compte de la situation, mais quand on fait les totaux on se rend compte qu'il faut mettre en place des actions et c'est ce qui est proposé ce soir et ça serait dommageable qu'une majorité ne puisse pas se mettre en place.

M.DUMOULIN : Monsieur Maurel.

M. MAUREL : Merci. On ne va pas refaire les débats qui ont eu lieu en commission aux finances mais je voulais rappeler quelques points : déjà remercier les agents contrariés sur ce plan d'action, parce qu'effectivement on sait depuis longtemps que la situation de la communauté de communes est financièrement difficile. Mais on a été plusieurs à être surpris en commission aux finances, à voir pour la première fois ce chiffre, où on va rechercher quand même 2 millions d'euros quelque part sur une douzaine d'années pour arriver à s'en sortir ! C'est énorme...

M.DUMOULIN : ...parlez pas trop vite M. Maurel parce qu'honnêtement je n'entends pas bien après.

M. MAUREL : ...d'accord, oui je comprends ; ce plan d'action, moi je ne sais me prononcer là-dessus pour y participer, que dès lors, je vous l'ai dit en commission, que l'on saura vraiment où est l'origine du problème. On ne va pas, à mon sens, boucher un trou abyssal avec des mesurètes, il faut commencer par quelque chose c'est un fait. Mais le point de départ reste l'analyse des raisons du mal. On ne peut pas traiter une maladie juste en posant des pansements dessus. Il va falloir en chercher l'origine.

M.DUMOULIN : est-ce que tu as pris quelque avant de venir ?? (Rires)

Mme BLANCHARD ESSNER : On a ce qu'on a décrit sur Pechnauquié, qui fait le trou, mais ça c'est de l'investissement, et on a nos problèmes de fonctionnement. Tant qu'on n'améliorera pas le fonctionnement, on ne pourra pas faire de beaux projets d'investissement et le fonctionnement, pour l'instant, nos résultats annuels ne couvrent pas le capital d'emprunt et donc cela pose des difficultés pour faire des investissements. Alors pourquoi il y a des problèmes en fonctionnement ? Alors moi, mon analyse, je l'ai indiqué tout au fil de la conversation de ce conseil communautaire aujourd'hui, notre manière de fonctionnement, vu les montants en jeu, et pour qu'on s'y retrouve, c'est malheureux, c'est dommage, c'est triste, c'est cruel mais c'est des charges de personnels. Et les charges de personnels où est ce qu'elles peuvent être réduites ? Un peu partout, mais il y a peut-être des postes qui sont moins utiles que d'autres, à mes yeux. Mais cela ne se règle pas effectivement, comme certains me l'on fait remarquer, ce genre de poste ne se règle pas juste parce qu'on a décidé qu'il y avait un problème de fonctionnement et qu'on appuie sur une touche et ... « *TOUK* ».

Le résultat, peut être effectivement, est d'augmenter des taux pour maintenir ces personnes et continuer avec ces services, c'est ce que je comprends même si ce n'est pas ce que je partage.

M.DUMOULIN : Il est clair qu'aujourd'hui, le fait que Buzet souhaite démarrer une crèche et qu'on est on est mis le doigt dans un questionnement et dans une logique privée, même si, peut-être on ne fera pas, ça nous a mis et ça a mis la CAF en éveil sur certain fonctionnement que même elle ne soupçonnait pas, la dame de la CAF. C'est-à-dire des ratios de personnel. Moi j'avais été hyper sensibilisé là-dessus. Quand on avait embauché la directrice de la crèche de Villemur, on avait pris 6 ou 5 personnes qui venaient de crèches publiques. Elle était surprise du ratio de personnel par berceau. Donc il s'avère qu'aujourd'hui l'ergonomie de certaine salle, le confort dans lequel on a habitué les gens aussi, il ne faut pas se voiler la face, font que ça nous a plombé très sérieusement la trésorerie et le budget de fonctionnement, car le budget annexe est créé depuis pas longtemps sur la petite enfance. Après on a pris des charges, comme je vous l'ai dit, on a pris la petite enfance ce n'est pas une paille, on a racheté des biens, on a fait tout un tas de trucs pour pouvoir satisfaire à cette demande là et à cette exigence-là. Mais là aussi, je pense pour ne rien vous cacher, ce n'est pas très simple pour l'instant, alors j'assume la responsabilité enfin, il n'y a jamais qu'un seul coupable dans la vie, surtout dans des tandems et dans des équipes (comme ça on joue collectifs), il y en a peut-être un de défaillant ou deux ou quatre : ou toute l'équipe est bonne ou toute l'équipe est mauvaise. Bon ceci dit, j'accepte certaines remarques à certains sujets. Quand on voit à certains endroits des redondances d'emploi... on est d'accord sans citer qui que ce soit, que sur un service marché, on dit le boulot il est...enfin il n'y a peut-être pas assez de charges pour cette personne. Qu'est-ce que je reçois moi ? Un courrier en disant que j'ai besoin d'une secrétaire pour travailler avec moi. Et ben je dis non ! Le problème c'est que là, le pool secrétariat de direction il est overbooké. Le problème c'est que comme on n'a pas encore résolu certains autres sujets, je dis non ! Alors ça fait grincer, ça surcharge les gens, ça les met dans des situations inconfortables.

Je remercie de jouer le jeu, mais on est parti aussi d'une histoire. Ça a été évoqué ce matin, il avait été fait signer aux gens qu'il n'y aurait pas d'augmentation d'impôts ! Alors, il n'y a pas de responsable, c'est moi le responsable on me la fait comprendre, si si on me l'a dit l'autre jour, mais ce que je veux dire c'est que c'était un état de fait où il y avait des dérogations qui n'étaient pas possibles. Le Ségur, nous a mis 160 000 € de charges ! 160 000 € le Ségur ! Bon, Il y des agents qui sont montés de grade, le Ségur au niveau du pôle social c'est pareil, ils sont montés de grade... et là aussi on fait des gens qui

sont ...enfin moi je pense que sur le pôle social – alors je sais bien que les gens n'aiment pas ça – mais le pôle petite enfance c'est pareil...alors physiquement c'est usant et service technique. Je pense quand même que les gens qui travaillent au pôle social toute la journée, qui reçoivent un public hautement compliqué c'est des gens qui ont une usure psychologique importante. Là on a un agent, un agent qui ne fait de la présence que deux jours et demi par semaine et elle s'est mise en congés thérapeutiques, et tu payes quand même !

Mme BLANCHARD ESSNER : Non mais après, tu peux pas dégrader les conditions de travail des gens, donc soit tu continue à assurer le service dans des bonnes conditions, moi c'est ma philosophie, soit à un moment, tu ne peux pas et tu dis que peut-être le service c'est plus à toi de le rendre et faut faire autrement...

M.DUMOULIN : Ben qu'est-ce qu'on a fait ?

Mme BLANCHARD ESSNER : Parce que la dégradation et les gens qui ne peuvent plus travailler dans de bonnes conditions, je trouve que c'est pire que à un moment, nous, politiques dire « on est plus capable ! » _ **M.DUMOULIN** : Bon après, externaliser, je ne vois pas ce qu'on peut re-externaliser de plus quand même, hein Marc au niveau de la communauté de communes ? Ah si, délégation du service public sur la petite enfance, ça serait un débat ! Je me questionne quand même avec ce qui se passe, et les uns les autres on se questionne.

Mme BLANCHARD ESSNER : Ce n'est pas une critique personnelle...

M.DUMOULIN : Non mais je ne le prend pas comme une critique, non ce que je veux dire, c'est qu'à un moment on est sur des constats sur lesquels effectivement la confiance n'exclut jamais le contrôle, sur lesquels il y a eu, à mon avis, il y a eu quelques dérapages. Moi c'est mon avis ! La crèche de Villemur, par exemple, elle est excédentaire d'un berceau pour éviter d'avoir un directeur, un directeur adjoint et encore quelqu'un derrière. Un berceau ! Est-ce que ça ne vaut pas le coup de négocier avec la CAF qu'on est à 40 et pas à 41 ? et ça....

Mme BLANCHARD ESSNER : peut-être, je ne suis pas autant dans le détail sur ces sujets-là. Ce que je vois c'est qu'on est une petite communauté de communes, on est quand même en nombre de 9 communes, avec les ressources qui vont avec, et que malgré tout, on est au niveau, en termes de l'amplitude des services rendus, de communes plus costauds. Je me demande si on n'est pas allé un poil trop loin, trop vite et trop loin, et s'engager sur des tas de choses, on s'éparpille, et quand on s'éparpille du coup c'est compliqué d'arriver à tout gérer avec les ressources que l'on a...humaines, matérielles...etc. Quand je fais un peu la critique sur certains services, et ce n'est pas pour dire que les gens travaillent mal et que je trouve que ce qu'ils font c'est sans intérêt, ce n'est pas vraiment ça ! Je caricature quand je dis ça parce que je n'ai pas le temps d'épiloguer, mais on est plus dans une capacité de pouvoir fournir un vrai travail cohérent. Du coup il vaut des fois mieux réduire la voilure et quand c'est possible on le remet en place.

M.DUMOULIN : Vous vouliez parler M. Maurel ?

M. MAUREL : J'écoute ce qui se dit, je demande une analyse et c'est vrai qu'elle commence à être réalisée là, certaines des raisons qui nous ont amenés là, mais si je les mets tous dans le même panier, j'entends en fait que ce sont des erreurs de choix, des choses qu'on pas été remis en question assez tôt, peut-être qu'à un moment donné il fallait y aller et puis après qu'il fallait plus y aller, donc c'était des décisions à prendre, ok ! Je suis malheureux de vous entendre taper encore sur les agents aujourd'hui, comme vous avez tapé sur les agents en commission aux finances. Vous avez entendu taper sur mon prédécesseur Jean-Luc Raysséguier qui aurait bien négocié, on va dire, des choses pour baisser à l'époque, alors qu'il n'a jamais été président de cette Interco, je veux bien qu'il soit un peu coupable, mais je préfère le défendre ici aussi. Taper sur votre prédécesseur Éric Auger qui n'est plus président de l'Interco depuis 9 ans, et plus élu depuis trois ans, c'est beau tout ça, c'est bien on peut

aller chercher tout ça mais posons-nous la question aujourd'hui, et je ne cherche pas de fautif, je dis on en est là, et on se pose la question que 9 ans après ? Je ne comprends pas là. Je ne comprends pas qu'on se pose la question qu'aujourd'hui et qu'on aille chercher ces solutions-là, qu'aujourd'hui. Donc quelle est la véritable origine du problème et comment on embraye pour ne pas aller dans un remplissage d'un trou qu'on ne remplira jamais ? Moi, je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui, avec toutes les propositions qui sont faites, on arrive au bout de quelque chose.

M. DUMOULIN : bon, ça, ça fait avancer le débat...Monsieur Joviado ?

M. JOVIADO : C'est donc à moi. Merci aux services par rapport à ce qui a été fait sur le pacte fiscal et financier, ça a été sacrément ardu pour tout le monde de rentrer dedans. C'est vrai que ce matin on en parlait un petit peu en disant que, vulgariser la chose c'est pas mal à l'avenir pour arriver à ce que tout le monde puisse réellement rentrer dedans, on a fait un travail nous-même. Déjà en bureau communautaire, on a fait des allers-retours sur différents points. Au niveau de l'équipe municipale, tout le monde a eu le pacte fiscal, on a travaillé sur deux voire trois réunions là-dessus, on a avancé, et donc il a fallu, comme nous tous, se positionner. Déjà je remercie qu'on vote le pacte dans sa globalité, car parce que pour moi ça a non-sens de voter enveloppe par enveloppe. Donc du coup on est sur un tout ! Quand on a discuté et qu'on a avancé sur le pacte fiscal et voir concrètement ce que ça voulait dire pour le quotidien de tout le monde. En gros, si on prend une commune comme Buzet, le pacte fiscal c'est 17 000 en moins sur la compensation, 8 000 l'an prochain de cimetièrre, on est à 25 000, un peu plus sur le balayage mais ça pour moi, vu qu'on a une balayeuse...bon ben, ça fait partie aussi du « truc », on va être à une trentaine de mille d'euro. On enlève aussi le traitement des platanes deux fois par an, qui pour Buzet, malheureusement, on a autant de route que de platanes, on est à 13 000 € de traitement, donc on monte à 40 000€ et quelques. En même temps on réduit le pool routier, et je ne suis pas totalement d'accord parce que le pool routier, que ce soit l'enveloppe, la moitié de l'enveloppe qui est remise par Val'Aïgo ou le pool routier de la communauté de communes, où le pool routier du CD, à la fin se sont quand même des routes, donc quelque part, l'enveloppe de départ, c'est une volonté, une démarche de la communauté de communes qui est pris pour nous aussi...en se disant que voilà, on va faire les choses ensemble, notamment les routes. C'est une volonté de la communauté qu'il faut saluer dans cette vision des choses, en se disant quelque part, on fait des choses, on va chercher de l'impôt, c'est pour qu'on ait une vision pour notre territoire. Et les routes en font aussi parties, même s'il n'y a pas que ça. Grosso modo, après on va augmenter tous les taux de 15 %. L'idée qui est survenue de l'équipe municipale c'est de se dire : les communes font des efforts, les administrés vont faire des efforts et en même temps on réduit les services. Donc cela posait un problème à toute l'équipe à ce niveau-là, en se disant est-ce qu'on peut travailler autrement ? Est-ce qu'on ne peut avoir une vision sur le pool routier ou on avance ? Il y a eu des avancées effectivement sur le pool routier, en disant qu'au final on n'enlèvera pas toute l'enveloppe, on parle de 50 % et il risque d'y avoir des DM, des choses comme ça, si jamais on avance bien dans l'année à venir. La position de Buzet était simple, c'était de voter contre le pacte fiscal et financier. Par cette vision des choses, en se disant que voilà, on ne peut pas demander des efforts à tout le monde, et réduire les services. On a refait un tour de table, rediscuté aujourd'hui sur ces aspects-là, en disant que, on avait une vision globale de la communauté par rapport au pool routier. Ce matin donc, et en ayant eu l'assurance qu'il allait se passer des choses...donc on a discuté, on a envoyé des choses, on a vu un petit peu, donc on se positionnera plutôt sur une abstention. Voilà la vision de Buzet à ce moment-là. Mais par contre, l'idée principale c'est de se dire : la communauté doit faire des choses pour toute la communauté et avoir un cap, des objectifs sur les différents points cités : cela peut-être sur la petite enfance, le CIAS, le tourisme, c'est tous ces points-là. Après bien sûr il faut aller trouver les ressources. Est-ce qu'il faut des points particuliers, réduire des choses, oui ! Il faut le travailler au quotidien, et avancer là-dessus mais il faut arriver à ce qu'on ait des caps sur différents points qui soient partagé par tout le monde, et avancer ensemble, l'idée elle est là. Je n'en dirais pas beaucoup plus, sauf que oui, la fiscalité... il a été à mentionné qu'effectivement, on a peut-être fait des erreurs mais qui étaient voulues à une époque, et on l'a fait nous aussi en commune, ça fait neuf ans et c'est la dixième année qu'on va faire un budget, ça fait 9 ans qu'on n'augmente pas les impôts, mais ça fait 9 ans aussi, qu'on rame à gratter là, à aller chercher là, et ainsi de suite...et au bout du bout, c'est

compliqué d'avancer. Donc c'était peut-être des erreurs, on en a parlé ensemble nous, pour notre vision communale que peut-être à un moment donné on aurait dû augmenter régulièrement, pas régulièrement... Il s'avère que là, on va augmenter nos taux d'imposition pour la première fois... J'aurais aimé, comme j'ai écrit récemment « voilà dixième année, dix ans, cela fait dix ans et toujours pas d'augmentation d'impôts à Buzet ! », ça ne me fait pas plaisir de dire qu'on va augmenter les impôts, mais on ne peut pas faire non plus autrement quelque part, c'est comme ça. En espérant que bien entendu que nous aurons des jours meilleurs qui arrivent, parce qu'on a des projets, on parle essentiellement du renouvellement économique, c'est normal, c'est la compétence principale de la communauté de communes, on ose espérer qu'il va se passer des choses intéressantes si on ne nous met pas trop de bâtons dans les roues, j'aurais l'occasion d'en reparler tout à l'heure.

M.DUMOULIN : Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ça ? Donc je propose à l'assemblée d'approuver le pacte financier - fiscal en global

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité moins quatre contres et quatre abstentions** :

- **Approuve** le pacte financier et fiscal soit en global
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision ;

Votants – 27 | Pour – 19 | Contre – 04 | Abstention – 04

20H36 – Mme LAVAL quitte la salle et donne pouvoir à M. HAMDANI Aali

Membres en exercice - 31 | Membres présents -22 | Pouvoirs -05 | Membres absents – 04

34. Finances : Participation de la Communauté de Communes Val'Aigo auprès du SMIX

Monsieur JOVIADO, Maire de la Commune de BUZET-SUR-TARN expose et demande à l'assemblée de se prononcer sur le montant de la participation versée au SMIX.

Débat :

M. DUMOULIN : Monsieur Joviado a retravaillé, mais ça fait 30 000 ans qu'il le travaille, et est en plus malheureusement il a raison, mais bon ça été mal engagé à l'époque et c'est vrai qu'on nous a pris un peu par-dessus la jambe quand on nous a amené ce dossier, et que les plus gros que nous, nous ont un peu étouffé sur le système. Sachant quand même, je voulais vous dire une chose, avec Gilles on a été la semaine dernière encore, on a siégé là-bas, nous on avait demandé, parce que c'est vrai que vous savez qu'on a une partie sur le SMIX, on a une partie Buzetoise, une partie Saint-Sulpicienne. A Saint-Sulpice, ils s'étaient déjà engagés à des trucs : il y avait VINOVALI, la station TOTAL, deux trois trucs, machin, bidule..., on leur a dit « écoutez, c'est sympa mais ce qui serait sympa c'est de partager les recettes quand même au prorata de ce que chacun a mis », ce qui semblerait logique, puisque tout le monde paye. Nous on continue quand même à payer. Et la semaine dernière quand même, comme des projets qui émergent plus vite sur notre partie Haut Garonnaise que sur la partie Tarnaise. Et comme par hasard là ils ont commencé à dire : « oui, mais ça serait bien qu'on partage des recettes », c'est vraiment comment dirais-je, du partage de géométrie variable et donc que c'est peut-être le moment ou jamais de remettre le couvert un petit peu et c'est un peu l'objet de notre décision, c'est de mandater Gilles Joviado, que j'accompagnerai – mais bon il maîtrise bien ce dossier – négocier avec le Président Ramond et nos collègues du SMIX, à un réajustement des participations financières que l'on avait fait à l'origine, qui nous ont fait perdre, compte tenu de l'empressement qui a eu et finalement du mépris qui avait eu un peu nous, de réajuster et de retrouver un peu de sous... c'est un manque à gagner de 800, c'est ça Gilles?

M. JOVIADO : oui

M. DUMOULIN : enfin, vas-y je te laisse parler, pardon.

M. JOVIADO : Si on revient un petit peu sur la genèse un petit peu de tout. On a parlé récemment du fait que TERRA 2 était terminé, qu'effectivement avec Raphaël Bernardin on a signé le permis, le retrait de permis la semaine dernière, je crois que c'était le 30 ou le 31 mars. Voilà, on est encore un petit peu empêché, on reviendra dessus sur des recours, mais j'insiste on a parlé aussi ensemble, quelque part on a eu des recours parce qu'il y a des choix qui ont été mauvais. Des gens qui se sont entêtés à une époque. Pourtant ils avaient été alertés. Je peux citer M. Carsenac entre autres qui était dans le match et qui, encore une fois sur un dossier, il n'a pas été bon, mais ce n'est pas le premier dossier. On s'est enkysté sur ce truc là et qui a amené des recours dans tous les sens. On s'en sort comme ça en ayant en plus GMG PARTNER et qui va rester dans le match en construisant d'autres bâtiments pour d'autres tiers au même endroit, c'est quand même à saluer aussi, parce bien entendu, un permis de construire, surtout à ce niveau-là, ça coûte un peu d'argent. Juste je signale que à l'époque TERRA 2, au global c'est un investissement pour GMG PARTNER de 55 millions d'euros ! Alors comment fonctionne, je le répète un petit peu je prends juste deux secondes, comment fonctionne les portes du Tarn? Vous avez un syndicat mixte, vous avez une société publique d'aménagement, et c'est au sein de cette SPA que sont décidés si on vend ou pas des terrains pour mettre les entreprises. A partir du moment où l'entreprise décide..... que les élus suivant différents critères, notamment l'emploi, ainsi de suite,... moi j'insiste pour qui ait un peu plus maintenant, une vision de retour fiscal par ce que bon quand même quelque part on vit pas d'amour et d'eau fraîche sur ces zones-là, d'avancer sur tous ces points-là. Ça commence à être compris, et on avance là-dessus. A partir du moment où les élus du SMIX et de la SPA décident : « on veut telle entreprise », le permis est déposé. Si jamais tout est nickel au niveau du permis, c'est compliqué – alors je répète mais j'ai l'impression de radoter parce que c'était en 2019 et quelques – on ne peut pas refuser un permis si il n'y a pas de raison, et surtout quand vous avez en face quelqu'un qui met 55 millions sur la table ! Voilà, c'est des choses toutes simples. Mais entre-temps, qu'est-ce qui s'est passé sur la zone ? On a 8 hectares et demi qui sont sur cette zone-là, qui ont été sanctuarisés pour la biodiversité. La vision était aussi, ça n'a rien à voir mais, on a créé des zones humides, on a 35 000 arbres qui ont été plantés, on a une compensation suite au où en gros vous avez 197 hectares sur les portes du Tarn. On est allé compenser en droit de portes du Tarn, 120 hectares agricoles ou naturels, où c'est sanctuarisé au niveau des haies à hauteur de 50 ans, et les prairies 30 ans, un coût d'1 million 7. Au final on sort 8 hectares, pour un coût, si on les commercialise, c'est aux alentours de 4 millions sur le prix actuel. Dans 5-10 ans, ça va être beaucoup plus. Donc on avance, on fait les réponses aux différents opposants.

Dernière parenthèse, je n'en veux pas à la France Insoumise dans France entière, il se trouve que quand on a fait la réunion avec les opposant TERRA 2, on avait en face de nous quatre membres de France Insoumise, 1 Vert et quelqu'un qui était avant du parti de gauche; c'est pas représentatif des opposants à TERRA 2, et donc l'idée c'est que quand on va travailler avec des gens du territoire, le

but c'est d'avoir des gens représentatifs du territoire, quitte peut-être à tirer au sort ou avancer comme ça mais on va pas batailler sur des problématiques politiques des uns et des autres, il faut qu'on avance aussi. En revenant sur l'aspect financier, depuis un moment on a un différentiel grosso modo de 800 000 € qu'il faut qu'on aille chercher avec ce que je vous ai dit. C'est-à-dire qu'on a côté Haut Garonnais où on va sanctuariser 2 hectares et demi et côté Saint-Sulpice 6 hectares donc il va falloir retravailler pour savoir exactement à combien on est au niveau de la participation, et ce qui au-delà de ça, effectivement, il y a tout ce qui recette fiscale et on n'a pas la même fiscalité. Nous on est aux alentours de 6 maintenant sur le foncier bâti, Tarn-Agout est à 2.10, Saint-Sulpice est à 61 et quelques sur le foncier bâti, nous on sera nettement plus bas. Tout ça il va falloir le retravailler pour savoir comment on le gère. Alors effectivement au départ on avait dit : aux premiers euros versés en termes de recettes fiscales, faudra trouver les mécanismes pour que tout le monde puisse trouver de l'argent. Et dernier point, le fait d'être empêché nous coûte de l'argent : 65 000 € de plus en 2022, et quasiment 95 000 € en 2023. C'est-à-dire concrètement ça veut dire qu'on va faire appel aux différentes collectivités pour venir combler ça. On en est à 65 000 sur autant de personnes, ça va!

95 ça commence à augmenter mais il ne faut pas qu'on soit piéger des années et des années encore avec ces histoires de « STOP TERRA 2 » etc...., maintenant on avance et terminé ! C'est tout ce que je voulais dire grosso modo sur tout ça, et on croise les doigts pour que ça avance bien, parce qu'après effectivement, on y reviendra aussi, mais d'ici la fin du mois d'avril on pourra vous annoncer des signatures d'entreprises qui ont du sens ainsi de suite et qu'on avance et que ça se déroule bien.

M. DUMOULIN vous voulez parler ?

Intervention de.... ? (Bruits de fond)

M. JOVIADO : ah non, c'est à dire que si tu veux on est, en gros ce moment sur du 4 million 4 de participation de Val'Aïgo. L'idée c'est que quand ce montant a été fixé, il y a eu des erreurs de calculs, on doit être à 3 million 6. L'idée c'est de revenir sur ces niveaux-là.

M. DUMOULIN Donc de garder éventuellement la même annuité mais de réduire le nombre d'annuité ?

M. JOVIADO : Soit ça, soit le but c'est de se dire que, normalement on devrait être à 3 millions 6 et quelques au lieu de 4 millions 4. L'idée c'est d'aller chercher cet argent-là.

M. MAUREL : excusez-moi je n'avais pas allumé le micro mais donc là on vote quoi ? On vote....

M. JOVIADO : Apparemment, le fait que j'aïlle renégocier.

M. MAUREL : Que tu ailles renégocier, c'est ça ?

M. DUMOULIN oui c'est ça.

M. MAUREL : d'accord.

M. DUMOULIN Gilles voulait le mettre dans le pacte fiscal. Ça n'avait pas trop lieu parce que c'était une intercommunalité différente enfin....

M. JOVIADO : La question de Sonia, bien entendu les 3 millions 6, on les paie chaque année. C'est-à-dire que là, on était sur 200 000, on était à 180, c'est sur les 20 et quelques années qu'on paie à chaque fois un petit peu – mais non ces sommes ce n'est pas un petit peu quand même –.

M. DUMOULIN Après c'est vrai, c'est toujours pareil. Je pense qu'on est dans de l'investissement productif. C'est clair que ça ne nous rapporte rien à cet endroit-là, mais les liens qui ont été tissés, avec le président du Tarn et Saint-Sulpice, il y a quand même vachement d'entreprises qui sont venues taper chez nous, il faut le reconnaître. Après ça se conclut ou pas mais on a quand même une capacité à avoir des prospects avec eux puisque qu'ils prospectent pour nous, donc tant que ça ne nous coûte pas cher, ça tombe bien.

M. JOVIADO : Pour être complet on en est à 6 annuités. Donc on est quasiment 1 millions 2 ou un peu moins en comptant 2023.

M.DUMOULIN Pour ce point où Monsieur Joviado est chargé de renégocier ...puisque je vous dis: la porte qui s'est ouverte, c'est qu'ils veulent négocier avec nous les recettes fiscales aujourd'hui, alors qu'ils ne voulaient pas hier. Donc, comme c'est une porte qui s'entrouvre quand même, ça vaut peut-être le coup de dire « OK nous on veut bien tout ce qu'on veut, on veut bien assainir les situations que vous n'aviez pas voulu assainir l'époque, mais par contre il y a un point d'achoppement, c'est celui-là » ! Donc ça ne coûte rien que d'essayer de le faire.

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité** :

- **Approuve** la participation de la Communauté de Communes Val'Aïgo auprès du SMIX ;
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision ;

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

35. Finances : Taxe gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations - GEMAPI

Monsieur le Président rappelle qu'en date du 07 avril 2022, le montant de la taxe était de 80 000€ sur l'année 2023.

Monsieur le Président propose de maintenir ce montant pour 2024.

Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité** :

- **Fixe** le montant de cette taxe à 80 000 euros sur l'année 2024 ;
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision ;

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

36. Finances : Taux d'imposition 2023

Monsieur le Président rappelle les taux actuellement en vigueur qui sont inchangés depuis plus de 10 ans.

Taxe Foncier Bâti	5,64 %
Taxe Foncier Non Bâti	27,56 %
Cotisation Foncière des Entreprises	31,05 %
Taxe d'habitation additionnelle	5,53%

Monsieur le Président, suite à la commission « finances », propose à l'assemblée de moduler les taux de fiscalité comme suit :

Taxe Foncier Bâti	6,49 %
Taxe Foncier Non Bâti	31,69 %
Cotisation Foncière des Entreprises	35,71 %
Taxe d'habitation additionnelle	6,36%

Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023.

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité moins quatre contres** :

- **Fixe** le montant de cette taxe à 80 000 euros sur l'année 2024 ;
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Votants – 27 | Pour – 23 | Contre – 04 | Abstention – 00

37. Finances : Compensations 2023

Monsieur le Président indique qu'après avis de la CLETC qui s'est réunie le 13 février dernier, il est proposé de maintenir les compensations provisoirement telles que définies :

	COMPENSATIONS 2023		
	Attribution 2015	À retenir	Attribution 2023
Bessières	667 632 €	121 100 €	546 532 €
Bondigoux	100 572 €	18 853 €	81 719 €
Le Born	9 780 €	8 103 €	1 677 €
Layrac	12 696 €	9 933 €	2 763 €
La Magdelaine	179 568 €	34 854 €	144 714 €
Mirepoix	21 480 €	45 011 €	-23 531 €
Villematier	60 456 €	29 084 €	31 372 €
Villemur	1 366 296 €	237 897 €	1 128 399 €
Buzet			99 731 €

Dans le cadre du pacte financier et fiscal, la CLECT sera amenée à se réunir avant le 30 septembre 2022 pour application des attributions de compensation définitives au 1^{er} janvier 2024 (art. 1609 nonies c du Code Général des Impôts).

Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023.

Débat :

M.DUMOULIN : Après avis de la CLETC qui s'est réuni le 13 février dernier, est proposé de maintenir les compensations provisoirement, telles que définies. Puisque chaque commune aura à se définir sur la nuance, enfin le manque à gagner de distribution d'attribution de compensation pour Bessières. Donc attribution 2015 à retenir - attribution 2023 on est à 546 000€ à Bessières, 81 000€ à Bondigoux, 1 677€ au Born, Layrac 2 763€, la Magdelaine 144 714€, Mirepoix..... ?

Mme BLANCHARD ESSNER : Mirepoix à - 23 531€

M.DUMOULIN : Et Villemur 1 128 399€, et Buzet 99 731€.

Mme BLANCHARD ESSNER : ...Villemur..., je prie Villemur de nous faire cadeau sur leur 1 128 399€, de nos 23 531€ – je plaisante –.

M.DUMOULIN : Pas de chance on est une assemblée laïque (rires)....Donc sur ces montants de compensations telles que...Gilles pardon...

M. JOVIADO : Juste une précision, le fait d'avoir voté le pacte fiscal (problème de micro), les attributions de compensation vont être diminuées du pacte cette année ? ououi.

M. LANDIE : Alors y aura une CLETC, on est obligé de réunir la CLETC, mais comme y a la modification des statuts pour les cimetières qui a un impact aussi sur les compensations, on réunira la CLETC une fois les statuts modifiés. Pour revenir sur une question qui a été posée, je vais le faire très rapidement, sur les déficits de la communauté de communes : Comment on trouve le million de déficit ? C'est assez simple. On a perdu entre 2017 et 2020, 400 000 € d'impôts.

M.DUMOULIN : ce qui est simple, c'est l'explication ou c'est les retrouver ?

M. LANDIE : En CVAE. 400 000€ d'impôts perdus en CVAE, en CFE, entre ces 4 années-là. On a les 200 000€ du SMIX qu'on paye chaque année. On est déjà à 600 000€. On a la DGF, on a perdu 100 000 €, faites le calcul. Et après effectivement au niveau des services comme l'enfance, mais comme d'autres, on est à peu près à 200 000€ ou 300 000 € de plus dans les services. Donc forcément ça colle plus. Il y a une déconnexion recettes /dépenses.

Mme BLANCHARD ESSNER : Et les pertes ? CVAE, CFE, elles sont sèches, elles ne sont pas compensées, normalement ?

M. LANDIE : CVAE c'est sec.

Mme BLANCHARD ESSNER : C'est sec.

M. LANDIE : On était à 1 180 000€ et on à la dernière année on était à 700 000€. C'est sec. On n'est pas compensé puisque c'est une réduction en activité sur le territoire, sans aucune compensation.

Mme BLANCHARD ESSNER : La CFE ?

M. LANDIE : La CFE, pour les exonérations de base de 50%, là on est compensé, mais une entreprise comme par exemple comme Barreau ou Transport de Villematier qui est partie, elle est partie l'entreprise.

Mme BLANCHARD ESSNER : Oui ça OK. Les chiffres que vous annoncez c'est la perte sèche ?

M. LANDIE : Perte sèche.

Mme BLANCHARD ESSNER : Hors....compensations ?

Mme BLANCHARD ESSNER : Oui. La DGF c'est sec.

M.DUMOULIN : D'autres questions, des remarques ?

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité** :

- **Approuve** le tableau des attributions de compensation 2023, tel que présenté supra 2023 ;
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

38. Finances : Conventions de mutualisation – Réversion entre Commune de Bessières et la Communauté de Communes Val'Aïgo

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la mutualisation des services (services communs), il s'agit de procéder à la régularisation de l'année 2022. Vous trouverez ci-dessous les tableaux correspondants.

La Commune de Bessières devra donc verser à la Communauté de Communes Val'Aïgo la somme de 16 276.61 euros au titre de l'année 2022.

Personnel mutualisé de la CCVA

Service	CCVA	Villemur	Bessières	Autres	Syndicats	Total ETP	Tarif jour	Créance Bessières
INFORMATIQUE	0,335	0,335	0,33			1	105	7 954,65
Communication	0,3	0,4	0,3			1	145	8 321,96
							TOTAL	16 276,61

Compte tenu de cette répartition appliquant les « tarifs » votés par la Communauté de Communes, les flux financiers sont les suivants :

Tarifs par jour

Catégorie A	200 €
Catégorie B	145 €
Catégorie C	105 €

La régularisation financière est effectuée annuellement à N+1 au moment du vote du budget. Une délibération conjointe sera prise afin d'assurer une plus large transparence. Le tableau est remis à jour annuellement.

Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023.

Débat :

M.DUMOULIN : Dans le cadre de la mutualisation des services, il s'agissait ou il s'agit de procéder à la régularisation de l'année 2022, puisqu'on avait des services qui étaient partagés. Donc en informatique, il y a un montant de 7 954 € et en communication 8 321,96€. Il faut voter point par point...là on ne fait pas tout en même temps, si ? On vote déjà ça ou pas ?

M. LANDIE : oui si vous voulez.

M.DUMOULIN : Donc c'est une régulation entre les salaires.

M. MAUREL : Oui c'est une régularisation c'est normal il faut faire, par contre on n'a pas bénéficié d'un tiers d'agents informatiques, donc nous on votera contre.

M.DUMOULIN : Mais c'était...comment il s'appelle ?

M. LANDIE : M. Lagaille.

M.DUMOULIN : M. Lagaille, oui. ...Donc on va voter cette régularisation telle que.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins quatre contres :

- **Approuve** le montant de la régularisation pour 2022 qui sera reversé par la Commune de Bessières à la Communauté de Communes dans le cadre de la mutualisation des services, au titre de l'exercice 2022 ;
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision ;

Votants – 27 | Pour – 23 | Contre – 04 | Abstention – 00

39. Finances : Conventions de mutualisation – Réversion entre Commune de Villemur et la Communauté de Communes Val'Aïgo

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la mutualisation des services (services communs), il s'agit de procéder à la régularisation de l'année 2022. Vous trouverez ci-dessous les tableaux correspondants.

La Communauté de Communes Val'Aïgo devra donc verser à la Commune de Villemur la somme de 241 968 euros au titre de l'année 2022 et la commune de Villemur devra verser 270 264 euros à la Communauté de Communes. Au final, pour 2022, c'est la commune qui doit 28 296 euros à la Communauté de Communes.

Personnel mutualisé de la Commune

Service	Catégorie	Catégorie	Contrat	Villemur	CCVA	Syndicat	Total	Tarif jour	Créance CCVA
Assos/logistique	REF	C	T	0,90	0,10		1,00	105,00	2 410,50 €
Assos/logistique	RPC	C	T	0,80	0,20		1,00	105,00	4 821,00 €
Assos/logistique	CS	C	T	0,60	0,40		1,00	105,00	9 642,00 €
Assos/logistique	AGDCE	C	EA	0,60	0,40		1,00	105,00	9 642,00 €
Citoyenneté	REF	C	T	0,90	0,10		1,00	105,00	2 410,50 €
Citoyenneté	RPC	B	T	0,90	0,10		1,00	145,00	3 328,79 €
Citoyenneté	AG	C	CDD	0,95	0,05		1,00	105,00	1 205,25 €
VTA		B	CDD	0,70	0,30		1,00	145,00	9 986,36 €
Dttt Vie locale Citoyenneté	RP	C	T	0,80	0,20		1,00	105,00	4 821,00 €
DST	RPC	A	T	0,50	0,50		1,00	200,00	22 957,14 €
Ecoles	CS	C	T	0,70	0,30		1,00	105,00	7 231,50 €
Ecoles	AG	C	T	0,95	0,05		1,00	105,00	1 205,25 €
Ecoles	REF	C	T	0,90	0,10		1,00	105,00	2 410,50 €
Enfance	RP	C	T	0,75	0,25		1,00	105,00	6 026,25 €
Entretien	AG	C	T	0,95	0,05		1,00	105,00	1 205,25 €
Entretien	REF	C	T	0,95	0,05		1,00	105,00	1 205,25 €
Entretien	AG	C	CDD	0,95	0,05		1,00	105,00	1 205,25 €
ST	CS	C	T	0,70	0,30		1,00	105,00	7 231,50 €
ST	AG	C	T	0,90	0,10		1,00	105,00	2 410,50 €
ST	AG	C	NT	0,70	0,30		1,00	105,00	7 231,50 €
ST	AG	C	T	0,40	0,60		1,00	105,00	14 463,00 €
ST	AG	C	T	0,70	0,30		1,00	105,00	7 231,50 €
ST	AG	C	T	0,50	0,50		1,00	105,00	12 052,50 €
ST	AG	C	T	0,70	0,30		1,00	105,00	7 231,50 €
ST	CS	C	T	0,40	0,60		1,00	105,00	14 463,00 €
ST	AG	C	T	0,40	0,60		1,00	105,00	14 463,00 €
ST	AG	C	T	0,40	0,60		1,00	105,00	14 463,00 €
ST	AG	C	T	0,40	0,60		1,00	105,00	14 463,00 €
ST	ST	C	T	0,40	0,60		1,00	105,00	14 463,00 €
ST	REF	C	T	0,40	0,60		1,00	105,00	14 463,00 €
Vacataire entretien		C	T	0,95	0,05		1,00	105,00	803,50 €
Vaguemestre	AG	C	T	0,80	0,20		1,00	105,00	4 821,00 €
TOTAL									241 968,29 €

Personnel mutualisé de la CCVA

Compte tenu de cette répartition appliquant les « tarifs » votés par la commune et la Communauté de Communes, les flux financiers sont les suivants :

Statut	Catégorie	Service	CCVA	Villemur	Bessières	Autres	Syndicats	Total ETP	Tarif jour	Créance Villemur
TIT	B	POLE ENFANCE SOCIAL	0,5	0,5				1	145	16 643,93
TIT	C	POLE ATTRACTIVITE ET VIE LOCALE	0,2	0,8				1	105	19 284,00
TIT	C	ESPACES PUBLICS	0,7	0,3				1	105	7 231,50
TIT	C	ESPACES PUBLICS	0,7	0,3				1	105	7 231,50
TIT	C	SERVICE TECHNIQUE	0,7	0,3				1	105	602,63
TIT	C	POLE TECHNIQUE MUTUALISE	0,7	0,3				1	105	7 231,50
TIT	B	CRECHE BESSIERES	0,3	0,7				1	145	23 301,50
TIT	C	FINANCES CCVA	0,5	0,5				1	105	12 052,50
TIT	B	RESSOURCES HUMAINES	0,5	0,5				1	145	4 854,48
TIT	B	MARCHES PUBLICS	0,3	0,3	0,3	0,1		1	145	9 986,36
TIT	C	ESPACES PUBLICS	0,7	0,3				1	105	7 231,50
TIT	C	SERVICE TECHNIQUE	0,6	0,4				1	105	9 642,00
TIT	C	ESPACES PUBLICS	0,7	0,3				1	105	7 231,50
TIT	C	INFORMATIQUE	0,335	0,335	0,33			1	105	8 075,18
TIT	A	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	0,5	0,5				1	200	22 957,14
CONT	C	ESPACES PUBLICS	0,7	0,3				1	105	7 231,50
TIT	C	ATELIER MUNICIPAUX	0,7	0,3				1	105	7 231,50
TIT	A	POLE ENFANCE SOCIAL	0,7	0,3				1	200	13 774,29
CONT	C	ESPACES PUBLICS	0,7	0,3				1	105	7 231,50
TIT	C	ACHATS	0,7	0,3				1	105	7 231,50
CPRJ	A	FINANCES CCVA	0,4	0,6				1	200	27 548,57
TIT	C	PORTAGE DES REPAS	0,2	0,8				1	105	19 284,00
TIT	C	ESPACES PUBLICS	0,7	0,3				1	105	7 231,50
TIT	C	SECRETARIAT DE DIRECTION ASSEMBLEES	0,6	0,4				1	105	9 642,00
TIT	C	ESPACES PUBLICS	0,7	0,3				1	105	301,31

TOTAL 270 254,88

Tarifs par jour :

Catégorie A	200 €
Catégorie B	145 €
Catégorie C	105 €

La régularisation financière est effectuée annuellement à N+1 au moment du vote du budget. Une délibération conjointe sera prise afin d'assurer une plus large transparence. Le tableau est remis à jour annuellement.

Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023.

20h55 – M. ROUX quitte la salle

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 21 | Pouvoirs - 05 | Membres absents – 05

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** le montant de la régularisation pour 2022 qui sera reversé par la Commune de Villemur à la Communauté de Communes dans le cadre de la mutualisation des services, au titre de l'exercice 2022 ;
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Votants – 26 | Pour – 26 | Contre – 00 | Abstention – 00

40. Finances : Plan de gestion - Lacs de Valette

Monsieur le Président rappelle que le site des Lacs de Valette, ancien complexe de gravières de 16 hectares sur la commune de Layrac-sur-Tarn, est classé Espace Naturel Sensible (ENS) par le département de la Haute-Garonne depuis le 1^{er} février 2018.

Monsieur le Président précise que le classement ENS a donné lieu à la définition et à la mise en œuvre d'un plan de gestion et de valorisation du site. Un plan de gestion 2020-2025 qui a été établi par l'association nature en Occitanie et validé par un comité de gestion composé d'élus et de partenaires. Dans le cadre de ce projet, la Communauté de Communes a sollicité et obtenu un financement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Il s'agit de valider la réactualisation des coûts budgétisés en 2023.

Débat :

Monsieur Astruc, tu veux dire quelque chose ?
(GROS PROBLEME DE MICRO)

M. ASTRUC : Pour mémoire, le projet de l'ENS (Espace Naturel Sensible) des lacs à Layrac, a été voté en 2019, la première fois où on vote le budget global sur l'ensemble du plan de gestion, c'est-à-dire sur les 5 ans. On a revoté (problème de micro) le budget de l'année. De cette année si on le compare....(problème de micro*). Je n'ai pas renoté le budget initial. Le budget initial était supérieur au budget qu'on vote annuellement, puisque tous les ans, je rencontre le département, je renégocie les actions pour essayer d'être sur un budget minimal sur cette action-là. Il était prévu au niveau du pacte gestion.....* piétonnier* à hauteur de 80 000€ d'investissement. Compte tenu du contexte.....* – cette année je pense que je vais faire sans micro puisque ça ne marche pas – (plus de micro) j'ai renégocié cette année avec le Département* On revoit cette option-là.....*. On a négocié aussi, chose qui n'était pas possible au départ, que les économies faites sur ..., comme par exemple le parking.....*. Donc cette enveloppe, sur le budget global,*. Donc cette année sur le budget global, de 60 000€

M.DUMOULIN : Donc sur les Lacs de la Valette, plan de gestion des lacs de la Valette. Qui est contre ? qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité** :

- **Approuve** le budget prévisionnel réactualisé et exposé ;
- **Autorise** M. Le Président ou son représentant à solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre de cette demande de subvention ;
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Votants – 26 | Pour – 26 | Contre – 00 | Abstention – 00

41. Finances : Budget Primitif 2023 - Budget Principal

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2023.
Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023.

Débat :

M. DUMOULIN : Vous l'avez. On en a débattu, vous avez le résumé. Je le soumetts à votre approbation ou désapprobation. Qui... ? Ah, M. Maurel...

M. MAUREL : Juste une question. On n'aurait pas dû avoir les maquettes normalement ? Ou des annexes ?

M. LANDIE : Alors y a 2 soucis. Déjà non, parce que le budget se vote par chapitre. Théoriquement, le budget au niveau d'un vote c'est chapitre par chapitre. On a tous l'habitude de le voter en bloqué pour éviter de faire des redondances entre tous les chapitre 0 -11 etc... et après effectivement, on avait pour habitude de rentrer dans les détails des articles. De manière globale ce dont on s'est rendu compte cette année avec M. Pindi, c'est que le fait d'avoir une multitude de budgets annexes comme on les présente là, rend illisible la lecture globale du budget. Donc ce qu'on va faire et on peut le faire dès cette année, vous le passer même si on l'a déjà voté, c'est une consolidation de tous les budgets, avec des résultats agrégés, parce que là on ne comprend plus rien, et pour ceux qui le veulent bien sûr on vous fera passer le budget une fois qu'il sera voté article par article. Mais au niveau du vote d'un budget, c'est chapitre par chapitre.

M. MAUREL : Oui donc au niveau des votes du budget c'est bien chapitre par chapitre. Alors compte tenu de la situation financière de la communauté de communes, évidemment, on aurait aimé le voir avant et pouvoir le regarder. On ne va pas bloquer le système puisqu'on sait que les butées calendaires sont là, elles approchent, il faut qu'on ait voté ça avant le 15. Donc on y va, on va procéder au vote. Par contre, s'il vous plaît veuillez bien nous les transmettre qu'on est un œil dessus. Pour le coup, on ne votera pas pour.

M. DUMOULIN : hein ?

M. MAUREL : On ne votera pas pour, n'ayant pas pu le regarder, mais ça bloquera pas cette assemblée.

M. DUMOULIN : Ce budget primitif 2023, qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? Personne, OK.

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité moins 4 contres** :

- **Approuve** le Budget Primitif 2023 Budget Principal chapitre par chapitre tel que joint en annexe.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Votants – 26 | Pour – 22 | Contre – 04 | Abstention – 00

42. Finances : Cession à la SCI RDEV IMMO

Monsieur le Président rappelle qu'en date du 7 octobre 2021 la cession d'une partie de la parcelle ZR 111 (lot XMGE2) sur la zone de Pechnauquié 3 à Villematier, pour une surface de 1306 m² (environ) à 19 €HT du m² a été approuvée.

Monsieur le Président précise que la Communauté des Communes Val'Aïgo a été informée par la SCP CATALA, que la **SCI RDEV IMMO** a substitué EIRL RIVAL Electronics, pour cette acquisition, de ce fait une nouvelle délibération est votée.

Débat :

M.DUMOULIN : C'est un dossier qui trainait pour des raisons X-Y ou Z. Enfin, c'est sortie de l'impasse, ils demandent simplement un changement de dénomination. Donc, c'était EIRL RIVAL ELECTRONICS au début, et ça sera SCI RDEV IMMO. Ça sera une SCI, donc je ne sais plus quand je signe, incessamment sous peu hein ?....

Qui est contre ?

Mme BLANCHARD ESSNER : Moi.

M.DUMOULIN : alors une ! Qui est contre ?

Mme BLANCHARD ESSNER : Alors je vous explique.

M.DUMOULIN : Allez...

Mme BLANCHARD ESSNER : Parce qu'il me semble que ça été voté en octobre 2021, ça fait quand même un bail que l'histoire a commencé. Donc le gars faut peut-être qu'il se bouge un peu à faire avancer ses dossiers, qu'en plus il nous balade, c'est-à-dire qu'on prend du temps pour faire une délibération et on reprend du temps pour faire une deuxième délibération, moi je ne suis pas la poubelle de tout le monde. Et troisièmement, on lui vendait à 19 € hors-taxes du m², qui n'est plus le prix d'aujourd'hui.

Donc si il veut faire son changement de bordel là, et ben il change son prix d'achat.

M.DUMOULIN : Donc qui est contre ? Y a que Mme Essner, quatre avec Bessières, cinq ? 5 contre. Merci. Qui s'abstient ? Une abstention...(bruit de fond)...Je peux mettre 6 si tu veux hein ! tu veux être contre ou pas ? Allez 6 contre.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à **l'unanimité moins six contres :**

- **Autorise** la vente du lot d'une surface 1306 m² à la **SCI RDEV IMMO** avec faculté de se substituer toute personne physique ou morale en lien avec la SCI RDEV IMMO, porteur du projet initial ;
- **Désigne** la SCP CATALA comme Notaire pour cette dite cession,
- **Mandate** M. le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Votants – 26 | Pour – 20 | Contre – 06 | Abstention – 00

43. Questions diverses

Débat :

Bon, pour l'ordre du jour c'est terminé, il y a-t-il des questions diverses ? Non ? On va clôturer cette longue séquence. Vous remerciant. Est-ce qu'il y a des questions dans le public ? Non ? Merci à tout le monde.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h03.

Lu et approuvé,
Le Secrétaire,

Ludovic DARENGOSSE



Lu et approuvé,
Le Président,

Jean-Marc DUMOULIN